

Journal des débats politiques et littéraires



VENDREDI 18 MAI
1883

ON S'ABONNE

rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, 17.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un mois.	Trois mois.	Six mois.	Un an.
Paris	6 fr.	18 fr.	36 fr.	72 fr.
Départemens.	7 fr.	20 fr.	40 fr.	80 fr.
Union postale	7 fr.	21 fr.	42 fr.	84 fr.

Les abonnemens partent des 1er et 16 de chaque mois.

Paris, un numéro........ 20 cent.
Départemens, un numéro. 25 cent.

Les annonces sont reçues chez **MM. Dollingen fils, Séguy et Ce**, 16, rue de la Grange-Batelière; **MM. Lagrange, Cerf et Ce**, 8, place de la Bourse, et au bureau du **JOURNAL**; elles doivent toujours être agréées par la rédaction.

ÉDITION DE PARIS (Matin)

JOURNAL DES DÉBATS

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

VENDREDI 18 MAI
1883

ON S'ABONNE

A LONDRES : apply to **Cowie and Co** foreign newspapers office. 17, Gresham street. G. P. O.; **MM. Delizy, Davies et Ce**, 1, Finch lane Cornhill, E. C.; **MM. W.-H. Smith et Son**, 186, Strand, W.-C.; **R.-C. Poulter**, 4a, Middle Temple lane;

A VIENNE (Autriche), à **J. Pagès**, Stadt, Bartensteingasse, 14, en face du Parlement et de la Mairie.

A BRUXELLES, à l'*Office de publicité*, 46, rue de la Madeleine, dans les kiosques et dans les bibliothèques des gares de chemins de fer belges.

DANS LES PAYS FAISANT PARTIE DE L'UNION POSTALE

chez les **directeurs de poste** au moyen de *mandats-poste internationaux* ou bien par *l'envoi d'une valeur payable à Paris.*

PARIS

JEUDI 17 MAI

Le *Times* vient d'ajouter un supplément à ses premières révélations sur le traité de triple alliance. Les prétendus mystères diplomatiques que la feuille anglaise avait déjà livrés à la publicité offraient en réalité très peu d'intérêt. Tout ce qu'il y avait d'important dans ces divulgations annoncées à grand bruit était depuis longtemps connu de toute l'Europe; certains détails techniques sur les formes adoptées par les trois puissances pour constater leurs engagemens méritaient seuls d'être signalés. Or, il se trouve que ces détails sont inexacts. Le *Times* reconnaît aujourd'hui qu'il n'y a pas eu entre les trois Cabinets de Berlin, de Vienne et du Quirinal d'échange de Notes identiques et qu'il n'y a pas eu davantage de garantie formelle de territoire. C'est du moins ce qu'affirme un mystérieux correspondant du journal anglais, qui est en situation de connaître jusque dans leurs détails les plus intimes les négociations qui ont abouti au traité de triple alliance.

Malheureusement il est à regretter que ce personnage considérable « dont la sagacité est admirée dans le monde diplomatique » pousse au delà de toute mesure la discrétion et la réserve qui conviennent à sa profession. On lui demande des indications précises sur les arrangemens conclus entre les trois puissances de l'Europe centrale et il répond gravement par des anecdotes sur les premières manifestations irredentistes du mois de janvier 1878. Il ajoute que l'entente établie entre l'Allemagne et l'Autriche ne date pas seulement du voyage de M. de Bismarck à Vienne, comme on est généralement porté à le croire, mais remonte à l'époque où M. de Beust a été rappelé de Londres et nommé ambassadeur à Paris. Le diplomate qui adresse au *Times* ces communications rétrospectives et peu compromettantes n'a pas jugé à propos de faire connaître pour quels motifs il attache une importance si considérable au déplacement de l'ancien premier ministre d'Autriche. Jusqu'à présent, personne n'avait songé à donner à cet incident la valeur d'un événement à jamais historique; mais il avait été considéré comme une des nombreuses manifestations extérieures de la combinaison diplomatique connue sous le nom d'alliance des trois empereurs. Or, bien avant, le voyage de M. de Bismarck à Vienne et même bien avant le traité de Berlin, le célèbre apologue des deux éléphans apprivoisés qui se mettent chacun d'un côté d'un éléphant sauvage pour le contenir et le dresser n'avait laissé à l'Europe aucun doute sur le véritable caractère de l'association conclue entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie. L'homme d'Etat qui s'était servi de cette forme de langage avait assez clairement donné à entendre qu'un accord intime s'était établi par-dessous main entre les deux premières de ces puissances pour enlever à la troisième le fruit de ses victoires. Comme on le voit, le diplomate qui envoie des révélations au *Times* a pu, sans courir aucun risque de violer le secret professionnel, déclarer que l'entente austro-allemande était antérieure au mois d'octobre 1879, et que M. de Bismarck n'avait jamais eu beaucoup de goût pour la personne et pour la politique de M. de Beust.

Très réservé, comme on le voit, quand il livre à la publicité de prétendues divulgations rétrospectives sur des faits qui ont été ouvertement discutés il y a plusieurs années, dans la plupart des assemblées parlementaires de l'Europe, le correspondant accidentel du *Times* est bien plus discret encore dans ses communications sur le traité de triple alliance. Il affirme que les arrangemens conclus entre les trois Etats n'ont pas été constatés par un échange de Notes, mais par un protocole; et il ajoute que les trois alliés ne se sont pas mutuellement garanti l'intégrité de leur territoire. Ils se sont, dit-il, promis seulement aide et assistance dans le cas où l'un d'eux serait attaqué par une autre puissance, et ils se sont engagés en outre à agir de concert dans les questions internationales qui pourraient se présenter, mais en ayant soin de stipuler que cette communauté d'action ne saurait les obliger à sacrifier leurs intérêts respectifs. Enfin, les engagemens contractés par les trois puissances n'auraient pas de durée déterminée, et chacune d'elles resterait maîtresse de reprendre sa liberté à la seule condition de dénoncer le traité en temps opportun.

A peine avons-nous besoin de faire remarquer ce qu'il y aurait de bizarre dans une pareille clause, et, jusqu'à plus ample information, nous ne saurions trop nous tenir en garde contre les révélations contradictoires auxquelles donne lieu la dernière combinaison diplomatique de M. de Bismarck.

Télégraphie privée.

(Service télégraphique de l'agence Havas.)

Berlin, le 16 mai.

M. Waddington et les autres membres de la mission française sont repartis ce soir pour Moscou.

Londres, le 17 mai.

On mande d'Alexandrie au *Daily News* que l'on a décidé de placer une garnison anglaise à Port-Saïd.

Le *Standard* a reçu de Constantinople la dépêche suivante :

« Dans la dernière audience que lui a accordée le Sultan, lord Dufferin a fait ressortir que le manque d'exécution des réformes promises en Arménie entraînerait inévitablement pour l'empire ottoman la perte de ces provinces.

» Il a recommandé au Sultan d'exécuter immédiatement l'article 61 du traité de Berlin.

» Le Sultan a consulté à ce sujet Saïd Pacha et Aarifi Pacha. Le premier a appuyé les conseils de lord Dufferin, le second les a combattus, mais les ambassadeurs d'Autriche et d'Allemagne s'étant prononcés énergiquement dans le même sens que lord Dufferin, le Sultan s'est décidé en faveur des réformes, et, le soir même, Saïd Pacha a reçu l'ordre d'en commencer l'application aux provinces d'Asie.

Le *Times* a reçu communication d'une dépêche particulière venant de Colombo et annonçant que Toulba Pacha, l'un des chefs de l'insurrection égyptienne, exilé à Ceylan, est gravement malade. Le médecin lui a prescrit un changement de climat.

En conséquence, Toulba Pacha demande au gouvernement anglais l'autorisation de quitter l'île de Ceylan.

Dublin, le 16 mai.

Dans la réunion qui a eu lieu ce soir, au sujet de la circulaire adressée par le Pape aux évêques d'Irlande, M. Sexton, député, a dit que le Pape était évidemment mal informé, qu'en conséquence il serait peut-être bon d'envoyer à Rome une députation chargée d'éclairer Sa Sainteté sur la véritable situation des affaires d'Irlande.

Athènes, le 17 mai.

La démission de M. Kalligas, ministre des finances, sera acceptée. M. Tricoupi fera l'intérim de ce ministère.

Saint-Petersbourg, le 17 mai.

L'empereur a reçu hier, au palais de Gatchina, le nouveau ministre du Japon, M. Hanabousa, qui lui a remis ses lettres de créance.

Le grand-duc Wladimir et la grande-duchesse sa femme sont partis hier pour Moscou.

M. Markoff, adjoint à la chancellerie impériale pour les affaires relatives aux établissemens de bienfaisance de l'impératrice, est nommé adjoint du ministre de la justice.

Constantinople, le 16 mai.

On mande de Damas que l'état d'Abd-el-Kader est désespéré.

New-York, le 17 mai.

Suivant des avis de Mexico, on considérerait, dans les cercles officiels, la question de la Dette anglaise comme virtuellement réglée. La reprise des relations diplomatiques entre l'Angleterre et le Mexique paraîtrait certaine.

Calcutta, le 17 mai.

La tribu des Shinwarris a attaqué, le 8 courant, les troupes de l'émir de l'Afghanistan, à Tajiri. Les Shinwarris ont été battus et ont eu 700 hommes tués.

La popularité de l'émir augmente. Beaucoup de tribus se soumettent à son autorité.

BOURSE DE PARIS

Clôture	le 16.	le 17.	HAUSSE.	BAISSE.
3 0/0				
Comptant.	79 80 ./.	80 .. ./.	. 20 ./.	.. ./.
Fin cour..	79 75 ./.	80 .. ./.	. 25 ./.	.. ./.
3 0/0 amortissable.				
Comptant.	81 5 ./.	81 45 ./.	. 40 ./.	.. ./.
Fin cour..	81 20 ./.	81 40 ./.	. 20 ./.	.. ./.
4 1/2 0/0				
Comptant	110 .. ./.	110 .. ./.	.. ./.	.. ./.
5 0/0				
Comptant	109 30 ./.	109 60 ./.	. 30 ./.	.. ./.
Fin cour.	109 45 ./.	109 77 1/2	. 32 1/2	.. ./.

PETITE BOURSE DU SOIR.

Emprunt 3 0/0.....	80 fr. 80 fr. 2 1/2, 79 fr. 90.
Emprunt 5 0/0.....	109 fr. 80, 72 1/2, 70.
Italien 5 0/0.......	92 fr. 37 1/2.
Extérieure 4 0/0.....	63 fr. 3/4, 23/32.
Rio-Tinto..........	551 fr. 25, 552 fr. 50, 550 fr.
Turc...............	11 fr. 92 1/2, 95.
Banque ottomane..	783 fr. 75, 782 fr. 50.
Egyptiennes 6 0/0..	365 fr. 62, 365 fr. 93, 365 fr. 31.
Tunis..............	492 fr. 50, 493 fr. 12.

De temps en temps on entend encore comme un écho de la revision. Il y a quelques semaines, c'était le Midi que parcourait M. Pelletan qui nous l'envoyait; aujourd'hui, il nous vient du Nord où M. Clémenceau est attendu comme le Messie. Dimanche prochain le député de Montmartre ira porter à Lille la « bonne parole » de la revision, et, si son succès n'est pas retentissant, ce ne sera pas assurément la faute des organisateurs de cette manifestation « spontanée ». Les journaux à la dévotion de l'intransigeance, reproduits avec une rare impartialité par les agences dont l'éclectisme est le premier devoir, nous ont déjà raconté par le menu toutes les beautés que comportera cette fête revisionniste où le pain du corps ne manquera pas plus que le pain de l'esprit.

Pour nous, qui ne redoutons nullement l'agitation, et qui même sommes absolument convaincu de son utilité, car, si elle met en relief les aspirations sincères et légitimes des populations, elle démontre plus aisément encore l'inanité de ce qu'il plaît parfois à quelques-uns d'appeler les « vœux » du suffrage universel, nous voyons sans trouble ces cortèges qui accompagnent, tantôt ici, tantôt là, les apôtres de la revision. Les résultats de la tournée de M. Pelletan dans les départemens du Sud-Ouest ne sont-ils pas tels, en effet, que les adversaires les plus décidés de la revision eussent pu les souhaiter? Et ne peut-on pas dire qu'il a été fait, non certes beaucoup, mais seulement un peu de bruit pour rien? Il en sera de même à Lille, où les auditeurs de M. Clémenceau trouveront à l'applaudir le plaisir qu'on a toujours lorsqu'on écoute un orateur de grand talent; mais il est à croire qu'ils ne sortiront pas de l'Hippodrome aussi persuadés que l'on essayera de nous le faire croire de la nécessité de procéder à la revision intégrale et immédiate de la Constitution. La population intelligente et laborieuse de Lille consacre volontiers ses loisirs à la recherche de jouissances artistiques et elle ira dimanche entendre M. Clémenceau comme il y a quinze jours elle se portait en foule à une fête musicale.

M. Clémenceau exécute l'air de la revision avec une incomparable virtuosité, il ne nous en coûte nullement de le reconnaître, et c'est pour lui un thème à variations fort brillantes et surtout fort spirituelles sur les hommes et les choses du jour. Le lendemain, que restera-t-il de toutes ces belles paroles? Croit-on qu'en reprenant leur tâche quotidienne, ses auditeurs de la veille se diront qu'il suffira de réunir les deux Chambres en Congrès ou de nommer une Constituante pour que se fasse la reprise si impatiemment attendue des affaires, pour que finissent les souffrances de l'agriculture, pour que s'affirme plus nettement que jamais l'attachement du pays à la forme républicaine? Et, s'ils comparent à ces manifestations politiques pour le moins inutiles, les paroles que prononçaient, huit jours avant, des membres du gouvernement, l'un à Angoulême, où il faisait un appel si patriotique à la bonne volonté de tous les citoyens, l'autre à Amiens, où il se montrait si profondément pénétré de la gravité des devoirs qui lui incombent, ne seront-ils pas convaincus que la véritable sollicitude pour les intérêts généraux et particuliers consiste bien plus à veiller chaque jour à leur développement libre et régulier, et que le gouvernement qui en fait sa principale préoccupation accomplit consciencieusement et utilement son devoir de gouvernement?

Est-ce à dire que le ministère n'a pas l'obligation d'observer avec une attention qui ne doit jamais être en défaut les oscillations souvent contradictoires qui se produisent dans l'opinion publique? Qui oserait le prétendre? Mais il ne faut pas qu'il se laisse aller à prendre pour des manifestations sérieuses des tourbillons qui sont tout de surface et qui ne troublent en rien les eaux profondes. C'est alors que ses amis peuvent intervenir utilement pour montrer tout ce qu'il y a de factice dans des agitations qui, comme l'agitation revisionniste, est restée, malgré les efforts poursuivis depuis trois mois, le monopole de quelques députés encore plus tourmentés de mouvement que de popularité. Aussi n'y a-t-il pas à compter que le voyage à Lille soit le dernier, quelque accueil que reçoivent M. Clémenceau et ses amis. Il leur reste encore un grand nombre de départemens à visiter et leur carte de circulation leur permet de faire ces excursions à très bon marché. De plus, le printemps s'y prête merveilleusement, et, comme emploi de la journée du dimanche on peut admettre qu'on préfère une conférence revisionniste aux grandes eaux de Versailles ou aux courses de Longchamps. C'est un *sport*, un peu différent des autres, il est vrai; mais il ne faut pas contrarier les goûts de personne, surtout quand ils sont parfaitement inoffensifs.

F. JOUSSEMET.

Le retour de lord Dufferin à Londres ne sera pas salué avec le même enthousiasme que celui du général Wolseley, et pourtant, il n'est que juste de le reconnaître, les services rendus par cet éminent diplomate ont été plus brillans que les succès stratégiques du vainqueur de Tel-el-Kebir. En effet, dans l'espace de quelques mois, lord Dufferin a su prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer à la Couronne britannique la possession de l'Egypte. Il a donné à l'armée égyptienne des généraux anglais et désigné des officiers anglais pour commander la milice. Il a placé des Anglais à la tête des plus hautes administrations du pays; et, sur toute l'échelle administrative on trouve des Anglais occupant les postes les plus importans et les mieux rétribués. Il a doté, en outre, le peuple égyptien d'une Constitution unique en son espèce et admirable en son genre. Il a tout prévu, jusqu'aux querelles domestiques, puisque, avant son départ du Caire, il conseillait aux Egyptiens « d'écouter » leurs femmes et de leur obéir ». Enfin, si les Anglais n'ont pas pris ouvertement possession de l'Egypte comme on le leur proposait, lord Dufferin a si bien arrangé les choses qu'ils tiennent aujourd'hui tout entre leurs mains. Il semble donc que lord Dufferin a bien mérité de son pays, et que le gouvernement britannique, comme la nation, doivent être satisfaits de ses services.

Eh bien! malgré les brillans résultats que ce diplomate a obtenus en Egypte, nous ne craignons pas de dire que son œuvre est fragile et ne laisse pas d'inspirer quelques inquiétudes au gouvernement de la reine. Elle ne satisfait complètement ni les Anglais, qui auraient désiré une solution plus radicale, ni les Européens établis en Egypte et encore moins les Egyptiens. De plus, elle irrite et exaspère le fanatisme musulman, non seulement en Egypte, mais encore dans tous les pays mahométans, et jusqu'aux Indes. Sans doute il n'y a à craindre aucun danger immédiat pour les Anglais; mais qui pourrait garantir l'avenir? Qui pourrait dire qu'un jour, qui n'est peut-être pas très éloigné, les musulmans de l'Inde ne se soulèveront pas contre la domination anglaise, pour secouer le joug qui pèse sur eux et venger leurs frères des bords du Nil? Les Anglais ne sont pas complètement rassurés sur les dispositions de leurs sujets indiens, et, d'autre part, on peut supposer que le Sultan, bien qu'il n'ait pas encore élevé la voix pour protester énergiquement contre l'occupation de l'Egypte par les troupes anglaises, ne se soumettra pas de gaieté de cœur à la dure nécessité d'abandonner une portion aussi considérable de son empire. L'Egypte était, il est vrai, un Etat quasi-indépendant; mais la suzeraineté de la Porte sur l'Egypte, au point de vue politique, équivalait presque aux droits de souveraineté absolue qu'elle avait exercée autrefois sur ce pays à cause du lien religieux qui existe entre les deux Etats et qui est, comme chacun sait, très puissant dans l'islamisme.

Lord Dufferin, après avoir organisé l'Egypte de la manière qu'on a vue, a voulu passer par Constantinople avant de se rendre à Londres, afin de s'assurer par lui-même des dispositions où se trouvaient le Sultan et les hommes d'Etat ottomans à l'égard de l'Angleterre. Il a obtenu une audience du Sultan. Que s'est-il passé entre le Calife et le représentant de la reine Victoria? On l'ignore. On affirme, toutefois, que le Sultan aurait demandé à deux reprises différentes à lord Dufferin à quelle date précise le gouvernement anglais se proposait de retirer ses troupes de l'Egypte. Lord Dufferin aurait trouvé moyen d'éluder par deux fois la question importune qui lui était adressée en renvoyant sans doute le Sultan aux calendes turques. D'ailleurs, ni Abdul-Hamid, ni ses ministres ne se font d'illusion sur les véritables intentions de l'Angleterre concernant l'Egypte; mais, alors même que, soumis et résignés au destin, ils ne voudraient rien tenter en ce moment, contre les Anglais, ni ostensiblement ni d'une manière cachée, il est douteux que le parti violent qui réside à Yldiz-Kiosk et qui entretient des relations régulières et suivies avec tous les musulmans accepte avec la même résignation le fait accompli. S'il ne peut espérer reprendre l'Egypte aux Anglais, il cherchera du moins à se venger des auteurs de cette spoliation. C'est ce qu'on paraît redouter à Londres, et il y a certaines raisons de croire que ces craintes ne sont pas sans motifs.

H. GANEM.

Le Sénat a repris l'examen des projet et proposition de loi sur la protection de l'enfance, dont la discussion générale avait été close jeudi dernier, après les réserves exprimées au nom du gouvernement par M. Waldeck-Rousseau. Ce n'était pas qu'il y eût entre le ministre et la commission des dissentimens bien profonds et bien graves : M. Waldeck-Rousseau ne pouvait que s'associer au sentiment qui avait inspiré et guidé la commission; mais il pensait que certains articles du projet ouvraient une porte trop large à l'assistance légale, et, par suite, à l'abus intéressé du délaissement des enfans par les parens; d'autre part, il avait dû appeler l'attention du Sénat, et sur les conséquences financières de la loi, et sur les innovations qu'elle introduisait dans notre organisation administrative. La commission a tenu compte de ces observations, et s'est empressée de remanier et de modifier le texte primitif; elle a décidé notamment — que les enfans ne pourraient être enlevés à la puissance paternelle qu'en vertu d'une décision judiciaire. Il est vrai qu'en ce qui concerne l'application administrative de la loi, elle n'a pas cru devoir se départir de son opinion première; mais, en somme, le rapporteur, M. Théophile Roussel, a pu déclarer au début de la séance que l'accord entre la commission et le ministre existait maintenant sur presque tous les points.

Mais on ne peut contenter tout le monde et M. de Gavardie; la commission en a fait aujourd'hui l'expérience; et, bien que l'un de ses membres, M. Adrien Hébrard, soit venu joindre ses efforts à ceux du rapporteur, l'honorable sénateur des Landes ne s'est pas tenu pour battu. Sa ténacité a même eu raison, sur l'article 1er, de la rédaction de la commission, qui, paraît-il, contenait un pléonasme : grâce à M. de Gavardie, on ne dira pas : Est « de plein droit » sous la protection de la loi tout mineur délaissé ou maltraité...... Mais bien : « Tout » mineur délaissé ou maltraité est placé » sous la protection de l'autorité publi- » que. » Ce succès ayant mis en goût M. de Gavardie, les amendemens ont commencé à pleuvoir dru comme grêle; il y en avait non pas sur chaque article, mais sur chaque paragraphe, sur chaque membre de phrase; comme ils n'ont pas été aussi heureux que leur aîné, nous n'en parlerons que pour mémoire.

Un débat plus sérieux s'est élevé sur l'article 5, qui préjuge de la question d'attribution au préfet de police ou au préfet de la Seine de la direction du nouveau service. La commission tient toujours pour le préfet de police, tandis que le ministre insiste pour que le préfet de la Seine conserve la haute main sur cette annexe de l'Assistance publique. « Pour- » quoi modifier une organisation administra- » tive qui fonctionne à la satisfaction gé- » nérale? » a dit M. Waldeck-Rousseau, et il a ajouté avec raison qu'il y a plus de liberté, plus de confiance dans les rapports officieux avec l'administration civile qu'avec l'administration de la police. M. Adrien Hébrard objecte bien que, puisque c'est la police qui doit être chargée de tirer les enfans du milieu corrupteur où ils vivent, il serait singulier de lui refuser le droit de les suivre et de les surveiller. Mais M. Clamegeran a fait de nouveau ressortir les dangers du conflit permanent d'attributions que l'on s'expose à créer, et son amendement, conforme à la pensée du gouvernement, a été finalement adopté. On remplacera donc les mots « préfecture de police » par ceux de « préfecture de la Seine » dans l'article 5 et dans tous les autres articles du projet. Cette question de principe une fois tranchée, le Sénat a renvoyé à samedi la suite de la discussion.

Au cours de la séance, le ministre de la marine et des colonies a déposé le projet de loi sur le Tonkin, adopté mardi par la Chambre des Députés : l'urgence, demandée par le gouvernement et appuyée par M. de Gavardie, a été prononcée à une très grande majorité.

Si M. Challemel-Lacour a eu tous les honneurs de la journée parlementaire d'avant-hier, son collègue de l'intérieur, M. Waldeck-Rousseau, a été sans contredit le héros de la séance — ou plutôt des séances d'aujourd'hui. Nous venons de le voir au Sénat, faisant triompher ses idées dans la discussion de la loi sur la protection de l'enfance. A la Chambre des Députés, où il avait dû se rendre tout d'abord, il avait déjà répondu victorieusement à deux interpellations. Ce n'était pas, à la vérité, de ces interpellations grosses d'orages qui mettent en péril un ministère ou un ministre : la première était même d'un intérêt plus que secondaire, n'en déplaise à l'honorable M. Laroche-Joubert, son auteur; mais l'autre, sinon par elle-même au moins par la question qu'elle soulevait et par les répliques qu'elle a provoquées, méritait toute l'attention de l'Assemblée. Il s'agissait, en effet, des retraits de dépôt dans les Caisses d'épargne et de la triste campagne qu'ont entreprise contre le crédit de l'Etat, les feuilles qui se prétendent « conservatrices ». Elles en ont été pour leurs frais, point n'est besoin de le dire; néanmoins, on s'était ému au ministère de l'intérieur de cette propagande alarmiste, et, dans une circulaire pleine de mesure, le sous-secrétaire d'Etat s'était efforcé de rassurer les intéressés. Cette circulaire a pourtant excité la susceptibilité d'un jeune membre de la Droite, M. Desson de Saint-Aignan, qui a parlé de pression, d'intimidation, de malversation, de dilapidation et de beaucoup d'autres choses aussi déplorables; il est descendu de la tribune en laissant tomber cette apostrophe aussi pleine de nouveauté que d'à-propos : « En matière de finances, vous n'a- » vez plus une seule faute à commettre! »

M. Waldeck-Rousseau ne s'est pas guindé à cette hauteur, mais il a pleinement — et facilement justifié et la circulaire incriminée, et l'intention qui l'avait dictée. Il importait de couper court à une campagne que l'on peut qualifier d'antipatriotique, bien qu'elle fasse plus de tort à l'Opposition qui l'a entreprise, qu'à la république que l'on prétendait ébranler. Du reste, on en a appelé des « conservateurs » aux « conservateurs » eux-mêmes, et, aux déclamations de certains de leurs journaux on a opposé le jugement assurément désintéressé porté par un des organes les plus autorisés du parti, puisqu'il est inspiré par M. de Falloux, qui n'a pas hésité à reconnaître qu'en employant comme il l'a fait les fonds des Caisses d'épargne, le gouvernement n'avait rien fait que de légitime.

Cela ne faisait pas question, même pour les « conservateurs » de la Chambre; cependant le ministre des finances a cru devoir ajouter quelques observations sur l'opération si vivement critiquée. M. Tirard a commencé par déclarer que l'Etat n'avait aucun avantage à retenir les fonds des déposans, puisqu'il est tenu de fournir à ceux-ci un intérêt de 4 0/0, alors qu'il pourrait aisément se procurer des placemens à un taux moins élevé; s'il est intervenu, c'est donc beaucoup plus dans l'intérêt des déposans que dans celui du Trésor. Quant à lui reprocher d'avoir employé les fonds dont il s'agit en 3 0/0 amortissable, c'est une misérable querelle, puisque la dernière loi de finances lui en fait une obligation jusqu'à concurrence de 1.200 millions. Le ministre a répété en terminant ce que tout le monde sait: à savoir que le Trésor est parfaitement en mesure d'effectuer, à bureau ouvert, tous les remboursemens qu'on pourra lui demander, non pas en rentes comme on veut le faire croire aux populations, mais en argent comptant. Ces déclarations, ainsi que celles du ministre de l'intérieur, ont été vivement applaudies, et M. Desson de Saint-Aignan en a été réduit à « se féliciter » de les avoir provoquées.

De l'interpellation de M. Laroche-Joubert nous ne dirons qu'un mot. Un maire de la Charente a été suspendu par le préfet, au cours d'un conseil de revision, pour avoir répondu à ce fonctionnaire d'une façon inconvenante. M. Laroche Joubert trouve qu'il y a là un abus de pouvoir, et donne raison, *à priori*, à « l'élu du suffrage universel ». Par contre, M. Waldeck Rousseau a donné à ce préfet, qui entend qu'on le respecte, un témoignage public de satisfaction. L'ordre du jour pur et simple a clos l'incident.

La Chambre a repris ensuite l'examen du projet de loi sur les services maritimes postaux. La question de principe ayant été tranchée samedi dernier, par le rejet de l'amendement de M. Félix Faure, le débat n'offre plus autant d'intérêt. Cependant les revendications locales n'ont pas dit leur dernier mot, et la Chambre aura encore à trancher la question des ports d'attache, des annexes et des prolongemens de lignes.

La discussion continuera samedi.

La commission sénatoriale qui s'occupe de la demande en autorisation de poursuites formée contre M. Palotte vient, sur l'avis conforme de ce dernier, de décider qu'il y avait lieu d'autoriser les poursuites.

M. Allou a été chargé de rédiger le rapport.

On a distribué aujourd'hui aux députés le rapport de M. Ballue, fait au nom de la commission chargée d'examiner les projets et les propositions sur le recrutement de l'armée.

Le rapport explique ainsi les trois objets principaux que vise le projet établi par la commission de l'armée et qui modifie profondément la loi sur le recrutement du 27 juillet 1872 :

1° Réduire, en les égalisant, les charges que le service militaire impose à l'ensemble de la nation;

2° Fortifier les réserves en astreignant tout le contingent incorporé à une même durée d'instruction;

3° Faciliter le recrutement des cadres inférieurs de l'armée en supprimant les dispenses totales ou partielles dont bénéficiait la partie la plus éclairée de la jeunesse française.

Le projet de la commission est divisé en cinq titres et comprend 72 articles.

Au rapport de M. Ballue se trouve annexée la lettre suivante adressée par le ministre de la guerre au président de la commission de l'armée :

Monsieur le président,

Je n'ai pas cru devoir déposer sur le bureau de la Chambre le projet sur le recrutement de l'armée que j'avais fait élaborer.

En apprenant que le travail de votre commission sur cette importante question était sur le point d'aboutir, j'ai voulu éviter tout retard pouvant résulter du dépôt d'une proposition nouvelle.

D'un autre côté, considérant que beaucoup des dispositions d'une loi de recrutement échappent à la compétence exclusive du ministre de la guerre, auquel il ne saurait appartenir de se prononcer définitivement sur les questions politiques et sociales qu'une telle loi soulève, j'ai pensé qu'il était préférable de ne pas entraver l'initiative que vous aviez prise sur ces matières. Je me suis réservé, en conséquence, de soumettre à votre commission les observations qu'au point de vue militaire et technique j'avais le droit de présenter.

Dans ce but, il m'a paru utile que les explications que j'ai données à la commission de l'armée, et dont le résumé suit, fussent consignées dans le rapport qu'elle doit prochainement déposer.

« L'application de la loi du 27 juillet 1872, présente, au point de vue militaire, le grave inconvénient de ne pas permettre de constituer, en temps de guerre, une armée homogène et dont tous les élémens aient pu recevoir une instruction complète.

» En effet, les troupes de première ligne comprendraient, au moment de la mobilisation, environ 450,000 hommes qui n'auraient reçu que l'instruction insuffisante d'un an.

» En outre, par suite des dispenses de l'article 17 et de l'article 22, il se trouverait environ 430,000 hommes appartenant à l'armée active, rappelés dans les dépôts au moment de la guerre et qui, n'ayant reçu aucune espèce d'instruction militaire, seraient en réalité des non valeurs, et ne pourraient guère constituer les troupes de remplacement dont l'armée a besoin.

» En résumé, avec la loi de 1872, on ne peut présenter à l'ennemi que 800,000 soldats environ, comprenant les hommes présens au corps et les réservistes ayant servi au titre de la première portion.

» Pour remédier à cet état de choses, il est nécessaire de supprimer la deuxième portion du contingent, ce qui permettra d'augmenter le nombre des soldats qui reçoivent l'instruction complète; et, pour concilier cette nécessité avec les exigences budgétaires, on doit arriver logiquement à réduire le temps de présence sous les drapeaux au minimum indispensable pour faire un soldat.

» La conclusion qui s'impose est l'adoption du service de trois ans.

» Ce service permettra de constituer une armée solide de plus de 1,200,000 hommes, sans dépasser, en temps de paix, les effectifs budgétaires actuels. D'un autre côté, cette durée de service répond convenablement aux exigences de l'instruction militaire dans les différentes armes.

» L'artillerie, en effet, qui va être déchargée d'une grande partie de son instruction, par suite de la création d'une artillerie de forteresse distincte, et la cavalerie, dont le recrutement sera assuré avec soin en raison de la désignation exclusive pour cette arme des hommes sachant monter à cheval, pourront suffire en trois ans à leur programme d'instruction.

» Pour compléter ce résultat, on faciliterait pour la cavalerie le rengagement d'une quatrième année avec des avantages de haute paye et une déduction de deux ans du service de réserve.

» Quant à l'infanterie et au génie, il n'est pas douteux que les trois ans de service seront suffisans, à la condition qu'ils ne seront coupés par aucune interruption.

» Dans tous les cas, il sera nécessaire d'assurer d'une façon solide la constitution des cadres inférieurs par une loi sur le rengagement des sous-officiers et une autre sur la constitution des écoles d'enfans de troupe.

» Ces deux lois que le ministre se propose de déposer sur le bureau de la Chambre sont, dans sa pensée, les complémens indispensables de la loi de trois ans.

» Le ministre ne croit pas avoir qualité pour examiner les cas de dispenses conditionnelles qui intéressent directement divers départemens ministériels, mais il lui semble nécessaire d'appeler l'attention de la commission sur les points suivans, malgré leur caractère social et politique.

» Les dispensés de l'article 17 devront être astreints d'une façon précise inscrite dans la loi, à un minimum de temps d'instruction qui ne saurait être inférieur à six mois.

» D'un autre côté, le nombre de ces dispensés devrait être diminué par suite de la suppression des dispenses concernant les frères aînés d'orphelins et les fils de veuve ou de septuagénaire, lesquelles seraient plus justement confondues avec les dispenses attribuées aux véritables soutiens de famille dont le nombre serait en conséquence doublé et porté de 4 0/0 à 8 0/0.

» Cette mesure permettrait d'augmenter le chiffre du contingent incorporé, chiffre déjà reconnu insuffisant pour parfaire les effectifs de guerre en hommes instruits, et qui doit nécessairement être augmenté par suite de la création des nouveaux corps spéciaux à l'armée d'Afrique.

» Pour la même raison, il ne convient pas d'élever la taille à 1 mètre 55 centimètres, car cette disposition diminuerait encore le contingent d'environ 3,000 hommes.

» Les soutiens de famille ne seraient pas appelés pendant la période de trois ans. Ils ne recevraient qu'une instruction de réservistes, pour laquelle, du reste, des crédits spéciaux existent.

» Dans l'esprit du ministre, tous les dispensés à quelque catégorie qu'ils comptent — catégories que, du reste, il ne lui appartient pas de déterminer — ne sauraient être appelés, au moment d'une mobilisation, que pour être versés dans les dépôts, afin d'être utilisés ultérieurement comme troupes de remplacement.

» Veuillez agréer, monsieur le président, l'as-

urance de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement,

» *Le ministre de la guerre,*
» *Signé* : THIBAUDIN. »

Cette lettre étant parvenue à la commission de l'armée après le dépôt du rapport sur le bureau de la Chambre des Députés, la commission doit statuer ultérieurement sur les points soumis à son appréciation par le ministre de la guerre.

On nous écrit de Rotterdam, le 14 mai :

« On attendait avec une curiosité mêlée d'impatience le moment où le nouveau ministère paraîtrait devant la Chambre. Ce moment est venu, et le nouveau ministère n'a pas fait trop mauvaise figure. La Chambre l'a accueilli sans enthousiasme, se réservant de le juger à l'œuvre. C'était le parti le plus sage, le seul d'ailleurs qu'elle eût à prendre. M. Heemskerk, qui est un maître homme d'Etat, estimant que les harangues les plus courtes sont les plus éloquentes, a exposé en quelques paroles courtes, substantielles, le programme du nouveau Cabinet. Ce programme est un prisme à plusieurs facettes; la Chambre a eu le bon esprit de ne voir que les facettes roses; puisse-t-elle être récompensée de son optimisme systématique.

» M. Heemskerk a débuté en rappelant, ce que la Chambre ne sait que trop, dans quelle condition s'est ouverte la dernière crise, sans insister sur les incidens qui l'ont marquée. Après en avoir invoqué le souvenir moralisateur, le président du Conseil est entré immédiatement en matière, s'efforçant d'indiquer le caractère du nouveau Cabinet. « Le « nouveau Cabinet, a-t-il dit, est extraparle- » mentaire, sans être, loin de là, antiparle- » mentaire. » Voilà pour l'origine, mais pour la couleur, le Cabinet est-il un Cabinet de Droite, un Cabinet de Gauche ou même un simple Cabinet d'affaires? M. Heemskerk s'est enfermé dans un majestueux silence.

» Abordant les questions à l'ordre du jour, il a été aussi catégorique, aussi précis que possible. Le projet de loi sur la réforme électorale de M. Pynacker-Hordyck, pierre d'achoppement du précédent Cabinet sera retiré; ce qui n'est pas pour déplaire à la Chambre. Une commission pour la revision de la Constitution sera immédiatement nommée. Avec mandat limité ou illimité? Illimité, répond le gouvernement, également bien inspiré sur cette importante question de procédure. Parler de réforme et de réforme électorale, ainsi que le faisait le Cabinet van Lynden, sans toucher au préalable à la Constitution, qui a imprimé au droit électoral un caractère censitaire fort étroit, n'était-ce pas mettre la charrue avant les bœufs?

» La situation financière est telle, a dit M. Heemskerk, qu'un nouveau gouvernement ne peut se dispenser d'en dire un mot, c'est-à-dire de faire un aveu. Cet aveu qui n'est rien moins qu'agréable, que M. van Lynden n'avait pas eu le courage de faire et dont il s'efforçait d'adoucir l'amertume en le diluant dans le miel d'un vaste plan de réformes financières, M. Heemskerk s'y est résolu. « Il faudra, dit-il, tout en surveillant » les dépenses, établir de nouveaux impôts. » Retrait du projet de loi électorale; nomination d'une commission de revision constitutionnelle à mandat illimité, tel est le don de joyeux avènement du ministère, don plutôt négatif que positif. Pour l'avenir, rien : à chaque jour suffit sa peine. C'est la tâche de l'ancien Cabinet que le Cabinet Heemskerk reprend à nouveaux frais. L'histoire, dit-on, recommence toujours, mais je doute que cette façon de refaire l'histoire d'un pays augmente sa prospérité. Le piétinement sur place comme les improvisations hâtives ont tort devant la vie.

» J'ai dit que la Chambre avait assez bien accueilli le nouveau ministère. Le Parlement qui, lors de la formation du premier et du second Cabinet van Lynden, avait accablé le président du Conseil de demandes d'explications sur la cause et les incidens de la crise, a gardé, cette fois, un silence discret et significatif. Il avait à craindre des révélations qui, à la veille du renouvellement partiel, n'auraient pas ajouté à son crédit. M. Kemhenuis, un des chefs du parti antirévolutionnaire, a déclaré au nom de ses amis qu'il ne reconnaissait pas dans le Cabinet Heemskerk un Cabinet de Droite. La Gauche ne peut pas accepter la paternité du nouveau-né qui se trouve n'avoir ni état civil ni enseigne. Un des membres les plus écoutés de la Chambre, M. des Amorie van der Hoeven, catholique, mais catholique d'une espèce particulière, saluant le nouveau ministère, en a séparé le ministre des colonies, qu'il a accablé de ses traits. Par quelle cruauté du sort, M. van Blœmen Waanders qui, comme ministre, date d'hier, avant d'avoir dit un mot ou fait un geste, a-t-il pu encourir les foudres vengeresses de M. des Amorie van der Hœven? M. van Blœmen Waanders a un passé, et un passé gênant qui, sur toutes les grandes questions de politique coloniale, le met en dissentiment avec la majorité de la Chambre. Ainsi, la Chambre s'est prononcée pour la conversion de la propriété à Java, M. van Blœmen l'a combattue. La Chambre est pour l'abolition de la peine du bâton, la diminution des droits différentiels, le règlement de la culture du sucre, la dénonciation du contrat de Billiton. M. van Blœmen, au contraire, s'est attaqué à toutes ces mesures. Qu'à cela ne tienne. M. van Blœmen a tenu à prouver par les explications qu'il a données à la Chambre, qu'il y a en lui deux personnages distincts, le simple particulier et le ministre, et que, si le chemin de Damas n'était pas existé, il l'eût inventé.

» Je reçois à l'instant même la liste des membres de la grande commission de la revision. Elle contient des représentans de tous les partis, et me paraît bien composée : président, le ministre de l'intérieur, M. Heemskerk; vice-président, le professeur Buijs, très estimé dans le camp libéral pour son caractère et ses talens; membres : MM. van Naamen et Verheyen, première Chambre; Cremers, libéral, ancien ministre; van Nispen, Roell, de Savornin Lohman, deuxième Chambre; de Vries, Conseil d'Etat; Binker, contre-amiral; van der Star, général-major; professeur de Geer, Telligen, Asser, Farncombe Sanders, Jhr. Beelaerts, référendaires au département de la justice; secrétaires : Arntzenius et le comte van Randwyck, référendaires, l'un à l'intérieur, l'autre au Conseil d'Etat. »

COLONIES FRANÇAISES

Mayotte et Nossi-Bé. — Le correspondant gallophobe du *Standard* envoie à ce journal des descriptions effrayantes de l'activité guerrière des Hovas, qui se prépareraient à une résistance désespérée contre les Français. Au premier signal d'une descente de ceux-ci dans la baie de Passandava, où il existe une excellente rade, où les chevaux sont en abondance, l'armée régulière des Hovas, composée de 20,000 hommes de troupes bien exercées, armées en partie de fusils se chargeant par la culasse, et de troupes irrégulières de 50,000 individus armés de lances, bloqueraient les points occupés par les Français et dirigeraient une attaque générale contre les Sakalaves et les autres tribus indigènes capables de faire cause commune avec l'envahisseur.

Voilà les Français avertis par le journal anglais. Celui-ci oublie toutefois de leur dire par qui les 20,000 hommes de l'armée régulière ont pu être exercés et qui leur a fourni les fusils se chargeant par la culasse et leur fournira les cartouches.

Nossi-Bé. — Suivant des nouvelles de Nossi-Bé, en date du 10 mai, une frégate, trois corvettes et une canonnière française, sous les ordres du contre-amiral Le Timbre, sont mouillées à Nossi-Bé, où elles attendent des renforts. Les Français n'ont fait de tentative de débarquement sur aucun point du territoire hova.

Le navire de guerre anglais *Dryad* et un navire de guerre français sont à Tamatave.

ÉTRANGER

Angleterre.

La *Pall Mall Gazette*, comme la plupart des journaux anglais, blâme la France de vouloir s'établir au Tonkin. Le journal en question prétend qu'elle imite les folies du Cabinet tory, que la prise de Chypre a amené celle de Tunis, que le Tonkin vaudra l'Afghanistan et Madagascar le Zoulouland. Bref, la *Pall Mall Gazette* conclut que l'expédition du Tonkin coûtera 500 millions à la France et se trouve d'accord avec le *Diritto*, qui voit les 4,500 hommes de troupes françaises en face de 100,000 Chinois.

— Les négociations avec le Portugal, au sujet du Congo, ne font pas de grands progrès. On dit que le gouvernement portugais n'est pas disposé à accepter les propositions de l'Angleterre, relativement aux commerçans anglais qui font des affaires dans les districts avoisinant le Congo. Si le gouvernement portugais persiste dans son attitude et ne concède pas les privilèges demandés par l'Angleterre, les négociations seront rompues.

— Six arrestations importantes ont été opérées aujourd'hui à Mallina, comté de Mayo. Les individus arrêtés sont accusés d'avoir comploté l'assassinat d'un certain nombre de propriétaires en 1882.

La police a découvert au domicile des prévenus deux fusils, des revolvers et une machine infernale.

Autriche-Hongrie

Suivant une dépêche de Vienne, publiée par le *Daily News* du 16, on s'étonne beaucoup à Vienne de ce que le prince de Monténégro, qui a accordé tout l'appui possible aux insurgés de l'Herzégovine, soit si longtemps l'hôte de la Hofburg, sur l'invitation particulière de l'empereur.

Italie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Séance du 16 mai (Suite).*

Continuant à parler de Ragosa, M. Depretis dit que, s'il le juge nécessaire, il le fera reconduire à la frontière. On a pris des mesures semblables et bien d'autres encore pour la protection de l'Etat.

Le ministre répète qu'il est devenu beaucoup plus difficile, en Italie comme ailleurs, de maintenir l'ordre à l'intérieur. Il espère toutefois qu'il ne sera pas obligé de présenter un projet de loi contre les abus du droit de réunion et du droit d'association. Ce qu'il faut avant tout, c'est opérer des améliorations administratives et sociales. Pour cela, il ne faut pas que le gouvernement soit distrait par des agitations politiques.

M. Depretis rappelle ensuite le discours prononcé à Pavie par M. Cairoli. Pourquoi, ajoute-t-il, devrions-nous repousser des adversaires qui sont disposés à collaborer au développement de notre programme?

Il n'est pas vrai que la politique intérieure soit liée à la politique étrangère. Elle est seulement subordonnée à notre législation et au maintien des traités.

En disant que les réformes administratives et sociales doivent avoir le pas sur les réformes politiques, je n'ai pas voulu dire, continue M. Depretis, que l'ère de celles-ci soit fermée. Cependant, en fait de politique ecclésiastique, la loi des garanties est une limite extrême qu'il est impossible de franchir.

Le ministre termine en disant qu'il ne peut pas rentrer dans la Gauche attendu qu'il n'en est jamais sorti, mais il ne saurait, sans faire tort à son passé, accepter un vote incertain. Il ne restera à son poste que s'il obtient un vote large, explicite et nettement approbatif. C'est ainsi seulement qu'il croira remplir ses devoirs envers le roi et envers la patrie. (Vives approbations.)

MM. Barazzuoli, Botta, Fortis, prennent successivement la parole, puis la discussion générale est close.

Séance du 17 mai.

La Chambre continue la discussion de la motion Nicotera.

M. Mancini, ministre des affaires étrangères, s'attache à réfuter les deux allégations suivantes qui ont été portées à la tribune : à savoir, que le Cabinet, surtout pendant les deux dernières années, aurait abandonné les idées libérales de son propre parti et gouverné conformément aux principes du parti contraire, et que lui, Mancini, s'associant à cette politique, aurait renié son passé et répudié les principes qui avaient toujours jusque là guidé sa conduite.

En Italie comme ailleurs, l'ère révolutionnaire une fois close, les agitations contraires à la forme de gouvernement adoptée par le nouvel Etat ne seront plus tolérées.

Aucun autre pays, ajoute le ministre, n'est plus libre que le nôtre, ni plus heureux de sa liberté.

Faisant ensuite allusion à certains actes, à propos desquels on a accusé le gouvernement d'avoir agi antilibéralement et même illégalement, le ministre prouve que les mesures prises sont absolument conformes aux lois existantes et ajoute que jamais l'ombre d'une pression quelconque n'a été exercée de l'étranger sur la politique intérieure de l'Italie.

La Droite veut appuyer le Cabinet, qui est immuable dans les principes de gouvernement des années précédentes, qu'elle déclare que ses craintes patriotiques, relatives à la ligne politique suivie par le gouvernement, sont dissipées et qu'elle donne son approbation aux faits accomplis.

A ses amis de la Gauche, M. Mancini demande d'approuver la politique du ministère et de reconnaître ainsi qu'en veillant à l'observation des lois et des devoirs internationaux, le gouvernement a augmenté le crédit et l'autorité du parti et du pays.

Au peuple italien, enfin, le ministre recommande de prouver par ses suffrages qu'il est partisan de cette politique et qu'il estime que ses institutions et ses libertés sont parfaitement sauvegardées.

Il termine en invitant ses concitoyens à résister aux séductions d'un sentimentalisme qui ne tiendrait pas compte des vrais intérêts du pays.

Après M. Mancini, MM. Bonghi, Nicotera et Fortis, prennent successivement la parole pour des questions personnelles.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

— Le correspondant de Paris du *Times* envoie à ce journal de longs extraits d'une lettre provenant d'une personne parfaitement à même de connaître tous les faits relatifs à la triple alliance. En voici le dernier paragraphe :

« Je ne puis comprendre comment on a pu dire que l'Italie avait adhéré à l'alliance austro-allemande au moyen d'un protocole ou d'une dépêche. Un tel acte aurait placé l'Italie dans une situation qu'aucune nation ne pourrait accepter de plein gré. C'est là une hypothèse absurde. La vérité c'est que l'accord conclu entre les trois puissances les place sur un pied d'égalité parfaite. Le protocole que chacune d'elles possède porte la signature des trois premiers ministres dans un ordre alternatif.

» Ce protocole dit que l'accord de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Autriche a été conclu en vue de la paix, que cet accord n'est dirigé contre aucune puissance, et rien dans ses stipulations n'empêche que d'autres puissances y adhèrent.

» Le protocole ne comporte aucune garantie territoriale ou maritime. Il dit, simplement, que les trois puissances se garantissent mutuellement contre la possibilité d'une agression étrangère et que, dans tous les cas, elles se comporteront en alliées l'une vis-à-vis de l'autre, autant que cela sera compatible avec leurs intérêts vitaux respectifs.

« Le protocole ne stipule aucune durée pour cette entente, en cas d'agression, mais prévoit combien de temps à l'avance elle devra être dénoncée. »

Suède.

Le Reichstag a commencé hier la discussion du projet de loi sur la réorganisation de l'armée.

Le gouvernement a déclaré qu'il combattrait énergiquement toute modification qui serait de nature à porter atteinte à la force, à la solidité et à la cohésion de l'armée.

Russie.

On mande de Rome au *Daily Telegraph* : « Monsignor Vanuntelli présentera au czar à l'occasion de son couronnement une lettre autographe du Pape. Le czar a accordé au légat du Pape le pas sur tous les autres ambassadeurs extraordinaires.

Etats-Unis.

La *Tribune* de New-York publie un série de rapports d'où il résulte que la récolte du blé de cette année sera de 420 à 430 millions de boisseaux contre 502 millions de l'année dernière.

Afrique méridionale.

L'Afrique du Sud semble être encore une fois retombée dans un état de trouble bien fait pour inquiéter l'Angleterre. Ici, les Boers du Transvaal, dont les démêlés avec les tribus limitrophes ne semblent pas en voie d'apaisement; là, les indigènes du Basutoland qui, livrés désormais à eux-mêmes par un vote récent du Parlement du Cap, profitent de la neutralité de leurs voisins anglais pour s'abandonner à des querelles intestines; plus loin enfin, le Zoulouland où le roi Cettiwayo, à peine rétabli sur son trône, a maille à partir avec les chefs rivaux, et se croit obligé de lever une armée pour leur tenir tête.

Il est difficile de prévoir comment l'Angleterre remettra un peu d'ordre et de paix dans ce chaos qui est si menaçant pour le repos de ses propres colonies. En ce qui concerne le Transvaal, le Cabinet de Londres paraît décidé à ne pas intervenir entre les indigènes et les Boers.

L'anarchie qui résulte du partage de territoire que l'Angleterre a cru devoir faire entre Cettiwayo et quelques autres chefs zoulous, au lieu de rendre ses domaines intacts à l'ancien souverain ne laisse pas que d'inquiéter, et le Cabinet vient d'envoyer un agent chargé de reprocher vivement à Cettiwayo son humeur belliqueuse et de veiller autant que possible au maintien du *statu quo*.

Reste le Basutoland. L'Angleterre s'est naguère engagée à protéger contre les incursions des Basutos l'Etat libre d'Orange, et celui-ci réclame l'assistance des troupes britanniques contre les Basutos. Il y a là matière à graves embarras pour l'Angleterre.

Actes et documens officiels.

Le rapport suivant a été adressé au Président de la république :

Paris, le 13 mai 1883.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, sur ma demande, nommer une commission qui sera chargée d'examiner la situation des archives de la marine et des colonies, de proposer les mesures à adopter en ce qui les concerne, et de surveiller ensuite, d'une manière permanente, leur administration.

Cette commission est composée de douze membres; mais plusieurs d'entre eux étant empêchés, soit par leurs occupations, soit par leur état de santé, de prendre part aux séances de la commission, j'ai pensé qu'il serait utile de porter leur nombre de douze à dix-huit.

Si vous approuvez cette disposition, j'ai l'honneur de vous proposer, pour faire partie de la commission des archives de la marine et des colonies :

MM. Paul de Rémusat, sénateur.
Marcellin Pellet, député.
Himly, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
Georges Picot, membre de l'Institut.
Servois, inspecteur général des archives départementales.
Schefer, secrétaire général de la présidence du Sénat.

Le ministre de la marine et des colonies,
CH. BRUN.

Approuvé :
JULES GRÉVY.

Le ministre du commerce a adressé au Président de la république le rapport qui suit :

Paris, le 14 mai 1883.

Monsieur le Président,

Depuis quelque temps notre commerce, pris d'un remarquable désir d'expansion au dehors, recherche avec ardeur de nouveaux débouchés, et se plaint de n'être pas toujours exactement renseigné sur ceux qui lui sont ouverts.

Le Gouvernement s'est ému de ces plaintes et de ces aspirations, et, sur le rapport de mon collègue M. le ministre des affaires étrangères, vous avez bien voulu tout récemment nommer une commission chargée d'examiner l'organisation consulaire et spécialement les attributions des consuls au point de vue des services qu'ils sont appelés à rendre au commerce français.

J'ai pensé, Monsieur le Président, que, mieux qu'aucun autre, mon département ne devait rester sans attention aux vœux exprimés par les représentans du commerce national. Il m'a paru aussi que ce courant d'opinion pouvait exercer une très heureuse influence sur la prospérité de notre pays, et que ce serait faillir à la tâche que vous m'avez fait l'honneur de me confier que de ne point mettre au premier rang de mes préoccupations l'étude des moyens les plus propres à le seconder.

Parmi ces moyens, l'un des plus efficaces pourrait être la création de chambres de commerce françaises dans les principales places du dehors. Elle grouperait, en effet, pour la lutte contre la concurrence étrangère toutes les forces dont peuvent disposer ceux de nos nationaux qui vont représenter au loin le génie commercial de la France, et contribuerait sans doute au succès de leurs efforts réunis.

Un autre avantage, qui ne serait pas le moins précieux de cette création, a été signalé par nos commerçans eux-mêmes. Souvent privés des renseignemens qui leur permettraient d'étendre leurs relations ou de tenter des opérations fructueuses, ils compteraient beaucoup pour y remédier, sur les avis qui leur viendraient des chambres françaises établies dans les places rivales, et considèrent ces réunions d'hommes habitués par l'exercice même de leurs diverses professions à la connaissance complète des marchés, comme les sources d'informations pratiques les plus sûres et les plus abondantes à la fois.

Je ne me dissimule point, Monsieur le Président, que ce projet soulève de graves difficultés, relatives notamment au recrutement et au fonctionnement des chambres comme à leur régime financier. Aussi vous proposerai-je d'en confier l'étude à des hommes éclairés qui, je l'espère, voudront bien prêter à mon département le concours de leur savoir et de leur expérience.

Cette commission pourrait être composée comme suit :

Président :

M. Claude, sénateur, membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie.

Membres :

MM. Clamageran, sénateur.
Dietz-Monnin, sénateur, président de la Chambre de commerce de Paris.
A. Hébrard, sénateur.
Hovius, député, président de la chambre de commerce de Saint-Malo.
Lalande, député, président de la chambre de commerce de Bordeaux.
Peulevey, député.
Trystram, député, président de la chambre de commerce de Dunkerque.
Richard Waddington, député, membre de la chambre de commerce de Rouen.
Hippolyte Duboy, conseiller d'Etat.
Clavery, directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères.
Marie, directeur du commerce extérieur.
Girard, conseiller d'Etat, directeur du commerce intérieur.
Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut.
Emile Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des Arts-et-Métiers, vice-président de la Société de géographie commerciale.
Poirrier, membre et ancien secrétaire de la chambre de commerce de Paris.
Henri Fould, membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, membre de la chambre de commerce de Paris.
Cyprien Fabre, président de la chambre de commerce de Marseille.
Lourdelet, secrétaire de la chambre syndicale des négocians commissionnaires.

Secrétaires.

MM. Léon Renard chef du bureau des renseignemens commerciaux au ministère du commerce,
Henri Durassier, chef de bureau de la marine marchande au ministère du commerce.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre du commerce,
CH. HÉRISSON.

Approuvé :
JULES GRÉVY.

C'est lundi, 21 mai, que paraîtra le premier fascicule du Dictionnaire des finances, édité par la maison Berger-Levrault, et publié sous la direction de M. Léon Say, par MM. Foyot et Lanjalley. Ce premier fascicule comprend 128 pages. Il commence au mot *Abandon* et termine sur le mot *Allumette*. Les articles les plus importans sont ceux sur l'acquit à caution, l'abonnement, l'admission temporaire, l'impôt sur le chiffre des affaires, les allumettes, l'alcool, etc. Quelques-uns sont signés, et d'autres ne le sont pas; parmi les signataires du premier fascicule, nous relevons les noms de MM. Lecler, directeur général de l'enregistrement; Géraud, directeur de l'enregistrement de la Seine; Legros, administrateur des douanes; Stourm, ancien administrateur des contributions indirectes; Roussan, chef de bureau aux contributions indirectes; Chalvet, sous-chef de bureau de l'enregistrement; Lefèvre, de la Société des actuaires.

NOUVELLES DIVERSES

La collecte du jury, pour la première quinzaine de mai 1883, s'est élevée à la somme de 210 fr. 50 c., qui ont été ainsi répartis par M. le président Mahler entre les œuvres suivantes :

Apprentis de Nazareth, 30 fr. 50 c.; Enfance abandonnée ou coupable, 30 fr.; Engagés volontaires, détenus, 30 fr.; Orphelins des deux sexes, 30 fr.; Orphelins et fils de condamnés, 30 fr.; Jeunes détenus, 30 fr.; Saint-Lazare, 30 fr.

— Par suite du renouvellement annuel d'une partie de ses membres et de l'élection de ses officiers, la chambre des notaires de Paris se trouve ainsi composée pour la session 1883-1884 :

M. Harly-Perraud, président.
MM. Duplan, Sorbet, Breuillaud, syndics; Pitaux, rapporteur; Pinguet, secrétaire; Baudrier, trésorier; Pottier (de Noisy-le-Sec), Aumont-Thiéville, Aubron, Georges Robin, Laverne, Robineau, Rigault, Duluard, Masson, Ballu (de Vitry-sur-Seine), Colleau, Cherrier.

— M. Macé, commissaire aux délégations judiciaires, s'est occupé, dans le récent voyage qu'il a fait à Londres, d'une affaire de faux titres de chemins de fer.

Les faussaires que l'on recherche avaient imaginé un moyen sûr de ne pas être pris, même si l'on découvrait la falsification des titres qui étaient d'ailleurs parfaitement imités. Ils achetaient pour 20, 30 et même 50,000 fr. d'obligations au porteur chez un agent de change, puis ils fabriquaient pour une même somme de fausses obligations, et apposaient sur celles-ci les numéros des obligations authentiques qu'ils gardaient en caisse.

De cette façon, et si quelque chose d'anormal était découvert dans les titres, et si des recherches étaient faites et des explications demandées, l'agent de change qui avait vendu les vraies obligations attestait leur authenticité par le bordereau d'achat.

Une fois l'argent des faux titres encaissé, ils revendaient les vrais titres et recommençaient cette opération sur une autre valeur au porteur.

Cette fructueuse industrie marchait à souhait, quand la maîtresse de l'un des faussaires menaça son ami dans un accès de jalousie de le dénoncer, lui et son complice. Les deux hommes prirent peur et disparurent de Paris.

Lorsque cette dénonciation est arrivée à la préfecture de police, les deux escrocs étaient à Londres, où M. Macé est allé les faire rechercher par des agens français, mais ils ont échappé à toutes les recherches. On croit qu'ils sont parvenus à s'embarquer pour l'Amérique.

Les deux faussaires, qui se disaient de nationalité anglaise, ont habité à Paris sous des noms différens et dans différens quartiers. Le chiffre des fausses obligations émises représente une somme considérable.

— Il y a environ deux mois, un jeune homme de dix-sept ans, nommé Auguste L..., quitta furtivement ses parens, qui sont de très honorables commerçans établis dans le département de Seine-et-Oise, et disparut. Les recherches faites pour le retrouver restèrent infructueuses. On supposa qu'il était passé à l'étranger.

Dernièrement, plusieurs fonctionnaires de différens départemens recevaient un prospectus annonçant une loterie autorisée par le gouvernement et dont les lots variaient de 10 à 15,000 fr. Quelques-uns souscrivirent à la loterie. D'autres, flairant une escroquerie, signalèrent le fait au parquet. Le parquet de Paris, informé, ordonna une enquête.

On apprit, par l'imprimeur du prospectus, que le fondateur de cette loterie était un nommé Emile R..., demeurant avenue Lamotte-Piquet. A cette adresse, on répondit que cet individu était employé dans un restaurant, d'où il était parti en emportant un portefeuille appartenant à l'un de ses camarades et contenant des reconnaissances du Mont-de-Piété.

On ne tarda pas à retrouver ses traces, et hier il était arrêté au moment où il venait de vendre une reconnaissance à un marchand de la rue Rambuteau. Le prétendu Emile n'était autre qu'Auguste L...

Il a été envoyé au Dépôt, sous l'inculpation de vol, escroquerie et faux en écritures.

— Une bonne histoire.

— Il y a deux jours, les employés de la mairie de Bondy prévenaient la gendarmerie qu'une bête fauve s'était échappée d'une ménagerie et se trouvait à Bondy. En ce moment, elle était dans le pays et faisait entendre de formidables hurlemens. En effet, durant la nuit, à intervalles plus ou moins rapprochés un bruit rauque, un abominable rugissement de fauve déchirait l'air avec persistance et s'entendait à plusieurs kilomètres à la ronde.

Le témoignage des employés n'était pas le seul; la dame M..., marchande de vin, habitant non loin de Romainville, affirmait qu'elle avait vu passer une ombre gigantesque dans la nuit. C'était évidemment le lion.

Aussitôt les quatre brigades de gendarmerie des Lilas, de Bagnolet, de Romainville et de Bondy, se mirent en campagne, et le fort de Romainville envoya une compagnie du 11e de ligne.

La battue commença; on cerna le quartier de la Vaune, où se trouvent les carrières et les bois, mais, quand les chasseurs se rejoignirent, personne n'avait découvert le lion.

Pendant deux jours, toute la population fut dans des transes faciles à comprendre, et ce n'est que hier qu'on eut la clef du mystère, grâce à l'indiscrétion d'un ouvrier d'un établissement industriel qui se trouve à Bondy.

Le chauffeur de cet établissement, ne se doutant pas sans doute des conséquences qu'aurait son action, avait retourné le sifflet de la machine à vapeur, en ouvrant d'une certaine façon l'orifice. Le sifflet qu'il avait obtenu, à un degré d'imitation aussi parfaite, le rugissement de fauve qui avait si fort effrayé les habitans des communes voisines.

— L'enquête relative au crime de Dourdan est aujourd'hui complètement terminée.

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a opéré hier soir, rue de Lourmel, 60, à Grenelle, l'arrestation d'un marchand d'antiquités, nommé Capelle, comme recéleur de l'argenterie provenant du vol commis chez Mme Deslande. Cet individu, qui avait été dénoncé par Souillier, a d'abord nié énergiquement avoir en sa possession les objets volés. Mais son assurance s'est bientôt démentie quand il a entendu M. Clément lui exposer des faits précis, et il a fini par confesser qu'il avait vendu les bijoux et l'argenterie à un marchand de matières d'or et d'argent. Capelle sera probablement confronté demain avec ce dernier.

— Nous avons déjà parlé, dit le *Nouvelliste de Rouen*, du nouveau vol de dépêches qui a été commis à Vernon dans la gare de l'Ouest. Les sacs de Vernon, Tournay-les-Thilliers, Etrépagny et Gisors ont été enlevés. Ils ont été retrouvés le lendemain éventrés et la plupart des lettres ouvertes et débarrassées de leur contenu. La justice se livre à une enquête sérieuse, et tout fait espérer que le voleur, qui semble ne pas en être à son premier coup, n'échappera pas cette fois à un châtiment mérité.

— Une nouvelle planète a été découverte à l'Observatoire de Marseille, par M. Borrelly, dans la nuit du 11 au 12 mai.

Cette planète, dont l'état actuel est égal à celui d'une étoile de onzième grandeur, porte à 233 le nombre connu des astéroïdes compris entre Mars et Jupiter. Voici les coordonnées qui précisent sa position :

Ascension droite : 14 h. 19 m. 36 s. 57.
Distances polaires : 103 d. 89' 57" O.
Mouvemens horaires, en ascension droite, 2 d. 20; en distance polaire 16",7.

Telle était la situation de la nouvelle planète le 11 mai, à 9 h. 36 m. 58 s. — temps moyen de Marseille.

— On lit dans l'*Avenir*, de Blaye :

On répare en ce moment l'église de Plassac. En faisant les fondations des contreforts qui soutiennent la voûte, on a découvert, à environ deux mètres de profondeur, les traces d'une magnifique mosaïque romaine. On suppose, d'après la courbe du cintre, qu'elle peut avoir huit mètres de diamètre. Un morceau de cette mosaïque a été déposé à la sous-préfecture, et les travaux ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre, afin qu'on puisse apprécier l'importance de cette découverte.

— La session des assises du Calvados a été marquée par un incident assez curieux. M. Victor Clément, conseiller à la Cour, qui l'a présidée, a dû, dans une affaire, céder le fauteuil de la présidence à l'un de ses assesseurs, parce qu'il avait lui-même procédé à l'arrestation de l'accusé traduit devant le jury.

Dans la nuit du 4 au 5 février dernier, vers minuit, ce magistrat, rentrant chez lui et passant rue du Moulin, à Caen, avait entendu crier au voleur. Sans hésiter, avec un courage auquel il a été rendu hommage au cours des débats, il avait arrêté le malfaiteur et l'avait conduit au poste de police; c'était un repris de justice déjà condamné huit fois pour vols et soumis à la surveillance de la haute police. Une nouvelle peine de six années de réclusion a été prononcée contre lui.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que M. Victor Clément et l'accusé sont tous deux originaires de Strasbourg.

— On voit en ce moment, exposée à la vitrine de M. L. Hauchecorne, naturaliste, rue de la Croix-de-Fer, à Rouen, une éponge dont la forme, la finesse et les dimensions méritent, dit le *Nouvelliste*, d'attirer l'attention des amateurs d'histoire naturelle.

Cette éponge qui appartient à l'espèce dite *cornée*, a la forme d'une vaste coupe ovale dont le tour ne mesure pas moins de 2m20.

Elle pèse, à l'état sec, 2,400 grammes, poids énorme qu'atteignent rarement ces protozoaires. Lorsqu'elle est remplie de toute la quantité d'eau qu'elle peut contenir dans ses milliers de cellules, il faut deux hommes pour la porter.

Cet échantillon phénoménal provient des parages de Smyrne, où elle fut trouvée par des plongeurs du pays.

— Le *Journal d'Alsace* raconte en ces termes un incident du voyage en Italie de la princesse impériale d'Allemagne :

« La princesse a eu une petite aventure pendant son voyage de Trente à Venise. Partout, sur son passage, on lui avait offert des bouquets et des guirlandes qu'elle avait mis dans sa voiture. A la frontière italienne, les douaniers ont visité la voiture et confisqué les fleurs qu'ils déchiraient et lançaient à tous les vents. Il convient d'ajouter qu'en ce moment l'introduction des plantes en Italie est défendue; les douaniers dans leur zèle ont étendu cette interdiction aux fleurs, sans se laisser détourner de ce qu'ils croyaient être leur devoir par l'observation que les fleurs appartenaient à la princesse impériale d'Allemagne. »

— On lit dans le *Journal de Bruges* :

Une intéressante trouvaille vient d'être faite dans une maison en restauration, située quai du Miroir. Elle consiste en une certaine quantité de monnaies ou jetons des quinzième et seizième siècles. Parmi ces derniers, on remarque deux splendides et rarissimes spécimens datant du règne de Maximilien (1489) et de celui de Philippe-le-Beau (1502). Ces pièces étaient de celles qui furent distribuées au peuple lors du mariage du père de Charles-Quint avec l'infante d'Espagne, Jeanne, dite la Folle.

— On lit dans la *Epoca* :

Un terrible incendie a détruit, le 4 avril dernier, le village de Minas, dans la province de Puerto-Principe (Cuba). Plus de deux cents maisons ont été la proie des flammes. Les pertes sont évaluées à 500,000 fr.

— On télégraphie de Madrid, le 16 mai :

Des secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Alberique et à Villanueva, province de Valence.

Une grande panique règne parmi les populations par suite des bruits souterrains qui se font entendre.

On ne signale jusqu'à présent aucun dommage matériel.

— Une Exposition internationale et spéciale des arts graphiques aura lieu cette année à Vienne, sous le patronage du gouvernement impérial. Elle s'ouvrira le 15 septembre et sera fermée le 1er novembre.

Cette Exposition donnera un aperçu complet du développement des arts de reproduction dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle dans tous les pays artistiques de l'Europe, ainsi qu'aux Etats-Unis d'Amérique; elle comprendra donc les reproductions graphiques parues postérieurement à l'année 1850, ou bien celles qui peuvent être considérées comme précurseurs immédiats de l'art de la reproduction dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

L'Exposition comprendra les gravures sur cuivre en tout genre, les eaux-fortes, les lithographies, les gravures sur bois, les dessins et aquarelles exécutés en vue d'une reproduction graphique.

— On télégraphie de Saint-Pétersbourg, le 16 mai :

Un incendie considérable s'est déclaré hier à Samara et a détruit plusieurs quartiers de cette ville.

On n'a réussi à se rendre maître du feu qu'au prix d'efforts considérables.

Courses à Chantilly.

Jeudi 17 mai.

La journée a débuté par le PRIX DE LA MORLAYE, offert aux pouliches de trois ans encore indemnes d'un succès quelconque. Sur un lot de neuf adversaires, *Faille*, à M. le duc de Castries, a battu facilement de deux longueurs *Diaphane*, à M. Delamarre, à une longueur de *La Dauphine*, à M. le baron Schickler.

La double bataille qui se livrera à quinze jours d'intervalle, à propos du Prix du Jockey-Club, et du Grand Prix de Paris, élève une course fort insignifiante par elle-même, au rang d'un événement hippique considérable. En effet, la plupart des meilleurs produits de trois ans se trouvent handicapés dans le PRIX DE LA PELOUSE; et, d'après la répartition des poids sont classés dans l'ordre suivant : *Frontin*, *Farfadet*, *Vernet*, *Soukaras*, *Stockholm*, *Rubens*, *Garrick*, *Regain*, *Skye*, *Bellone*, *Robert-Macaire*, *Dur-à-Cuire*, *Newmarket*, *Le Caire*. Jusqu'à preuve du contraire, on peut donc accorder une certaine importance à l'opinion du juge que confirme en partie le résultat de l'épreuve disputée aujourd'hui, où les chevaux bien groupés ont dépassé le disque : *Kara-Kalpak* à M. le baron Schickler premier à une longueur de *Robert-Macaire*, à M. Jennings, second à une courte tête de *Bichette*, à M. le comte de Lagrange, à une longueur de la quatrième, *Winetta*, à M. Michel Ephrussi.

Les futurs étalons n'ayant pas encore révélé grande aptitude pour la course, ont trouvé l'occasion de se mesurer sur les 2,000 mètres du PRIX DE COURTEUIL que *Gamimède*, à M. Michel Ephrussi, a gagné d'une demi-longueur contre *Florestan*, à M. Lapin, à deux longueurs de *Tam-Tam*, à M. Delamarre.

Le PRIX DES LIONS, réservé exclusivement aux officiers de l'armée française et aux hommes du monde, réunissait quatre cavaliers au nombre desquels M. Thorn, montant *Vaugirard*, a devancé de trois longueurs M. le duc de Morny, montant *Egyptien*, dépassant de six longueurs M. Gaston de la Motte, montant *La Juive*.

Le PRIX DU CHEMIN DE FER DU NORD, disputé par six adversaires, a été enlevé d'une tête par *Gravette*, à M. Jennings, sur *Fanfan*, à M. Camille Blanc, second, à six longueurs de *Hermengarde*, à M. le comte de Juigné.

Dans la dernière course, le PRIX DE VINEUIL, *Gabès*, à M. Jennings, et *Rinaldo*, à M. le comte de Berteux, ont fait *deat-heat*. A la seconde épreuve, *Gabès* est resté maître de la course.

HONORÉ PINEL.

Aux listes on cotait dans le Derby : *Frontin* à 2, *Farfadet* à 3, *Soukaras* à 6, *Vernet* à 8, *Regain* à 12, *Stockholm* à 12, *Florestan* et les autres à 20 et 30.

H. P.

SÉNAT

Séance du 17 mai 1883.

PRÉSIDENCE DE M. CALMON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes.

M. Charles Brun, ministre de la marine et des colonies : J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à l'établissement et à l'exercice du protectorat de la France au Tonkin.

Je demande au Sénat de déclarer l'urgence. On a demandé au gouvernement s'il désirait que le projet de loi fût renvoyé aux bureaux ou à la commission des finances.

Le gouvernement s'en rapporte à la décision du Sénat.

M. le comte de Saint-Vallier : Messieurs, je viens appuyer la demande d'urgence faite par le gouvernement.

Pour les questions de cette nature il y a une très grande importance à ce qu'elles soient examinées le plus tôt possible. (Approbation.)

Mais je viens aussi demander le renvoi aux bureaux. Il est évident que le projet de loi a surtout un caractère politique.

Le côté budgétaire qu'il présente, bien qu'étant très important, n'est cependant que secondaire.

Je demande donc au Sénat de renvoyer le projet aux bureaux. (Très bien! très bien! sur un grand nombre de bancs.)

L'urgence est mise aux voix et declarée. Le Sénat consulté décide que le projet de loi sera renvoyé aux bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à la protection de l'enfance.

M. Th. Roussel, rapporteur, expose les modifications qui ont été introduites par la commission dans le projet pour donner satisfaction à M. le ministre de l'intérieur.

Il ne reste qu'une difficulté, c'est celle du choix de l'autorité à qui sera confiée la direction des nouveaux services créés : le ministre persistant à préférer le préfet de la Seine, tandis que la commission maintient son idée de transférer cette direction au préfet de police.

L'article 1er est ainsi conçu : « Est de plein droit sous la protection de l'autorité publique tout mineur de l'un ou de l'autre sexe, qui se trouve abandonné, délaissé ou maltraité. »

M. de Gavardie propose de retrancher les mots « de plein droit ».

M. le rapporteur défend le texte de la commission.

M. de Gavardie insiste.

M. Hébrard, membre de la commission, dit que, dans la pensée de la commission, les mots « de plein droit » avaient été mis pour marquer dès le premier article l'importance de la loi.

Toutefois l'orateur ne verrait nul inconvénient à rédiger ainsi l'article 1er :

« Tout mineur, de l'un ou de l'autre sexe, abandonné, délaissé ou maltraité, est placé sous la protection de l'autorité publique. » (Très bien!)

Cette nouvelle rédaction de l'article 1er est adoptée.

Les articles 2, 3 et 4 sont adoptés.

L'article 5 est ainsi conçu :

« Tout agent de l'autorité publique qui a constaté qu'un enfant se trouve dans une des conditions énoncées aux articles précédens, le conduit ou le fait conduire, dans le plus bref délai, devant le juge de paix ou le juge d'instruction près le tribunal civil, qui décide si cet enfant doit être placé sous la protection de la loi.

» Aussitôt après la décision du juge, l'enfant recueilli est, à la diligence du préfet de police, dans le département de la Seine, du préfet, du sous-préfet ou du maire dans les autres départements, confié provisoirement à la garde, soit de l'Assistance publique, soit d'une association de bienfaisance, d'un orphelinat ou autre établissement autorisé, soit d'une personne recommandable, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur son sort.

» Dans les trois jours, le juge de paix transmet sa décision avec ses observations au procureur de la république afin qu'il puisse exercer, s'il y a lieu, les droits qui lui sont réservés par l'article 16. Le procureur de la république communique immédiatement la décision du juge au préfet de police ou au préfet. »

M. Gayot demande la suppression, dans le premier paragraphe, des mots relatifs au juge d'instruction. Ce magistrat est déjà très occupé; il n'a pas besoin de ce surcroît de besogne.

M. Hébrard accepte, au nom de la commission, la suppression réclamée par M. Gayot.

Le paragraphe premier, ainsi modifié, est adopté.

M. Clamageran propose d'ajouter, dans le paragraphe 2, ces mots : « ou à la requête du préfet de la Seine ».

M. Hébrard : C'est une rédaction ambiguë que la commission ne peut pas accepter. La question d'attribution au préfet de police ou au préfet de la Seine sera discutée à propos de l'article 6. La rédaction de M. Clamageran donnerait lieu à un conflit permanent d'attributions.

M. Clamageran demande le renvoi à la commission.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur : Je verrais un très grave inconvénient à ce que le Sénat tranchât indirectement, à propos de l'article 5, la question si grave soulevée par l'article 6 : A qui sera confié le nouveau service ainsi créé? Au préfet de police ou au préfet de la Seine. Il vaut mieux traiter immédiatement cette question et à fond.

J'ai déjà donné, ajoute le ministre, les raisons qui militent en faveur du préfet de la Seine : la première raison, c'est qu'on s'adressera plus volontiers aux agens qui ne seront pas des agens de police; la deuxième, c'est qu'il existe déjà un service de ce genre à la préfecture de la Seine. Pourquoi troubler cet ordre de choses, qui n'a donné lieu à aucune plainte?

Enfin, voici une troisième raison : la plupart des agens qui recueilleront les enfans seront presque toujours des agens de police, de telle sorte que la préfecture de police recruterait les enfans dont elle aurait ensuite la tutelle.

Il y aurait là une confusion d'attributions que je ne puis admettre. A moins d'un avantage saisissant, il ne faut pas déranger des rouages administratifs qui marchent bien, sinon on risque de les briser. J'insiste donc pour qu'on remplace, dans tous les articles, le préfet de police par le préfet de la Seine.

M. Clamageran se rallie à cette proposition. (Bruit.)

M. Hébrard dit que la commission n'essaiera pas de combattre les argumens présentés par le ministre, car le Sénat semble partager l'opinion du ministre de l'intérieur.

Il s'en rapporte au Sénat, tout en croyant ce-

pendant que l'expérience prouvera que la commission avait raison.

M. Clamageran déclare que l'administration de l'Assistance publique n'aura pas les idées de monopole et d'absorption qu'on paraît redouter. La concurrence pourra s'exercer.

D'ailleurs, il faut se souvenir que le directeur de l'Assistance publique est le subordonné du préfet de la Seine, lequel dépend du ministre. L'orateur regretterait qu'on parût assimiler les enfans abandonnés à des enfans vicieux ou punis. Et d'ailleurs, ajoute-t-il, les familles qui voudraient recueillir les enfans abandonnés préféreront les tenir du préfet de la Seine que du préfet de police. (Très bien!)

M. Bérenger déclare qu'il est frappé des difficultés que l'on va créer par la procédure compliquée imaginée dans le projet. On risque non de détourner, mais de gêner la charité.

M. Hébrard fait observer que la pensée de la loi n'est pas de gêner l'action de la charité privée par la procédure que l'on critique.

M. Bérenger : La pensée n'est pas douteuse : mais le texte est de nature à produire les résultats que j'indique. L'orateur croit qu'il serait nécessaire que la commission étudiât à nouveau la procédure qu'elle a fixée.

M. le rapporteur défend le texte de la commission.

M. le président met aux voix le paragraphe 1er de l'article 5.

Il va être procédé au vote sur l'amendement de M. Clamageran, qui reprend les propositions de modifications au projet de la commission, faites par M. le ministre de l'intérieur.

M. Hébrard : La commission maintient sa rédaction première.

M. le ministre de l'intérieur : La modification proposée consiste en ceci : la suppression au paragraphe 2 de l'article 5, des mots « à la diligence du préfet de police ».

L'amendement est adopté : en conséquence les mots « à la diligence du préfet de police » sont supprimés ; à Paris, l'action du préfet de la Seine est substituée, pour l'exécution de la loi, à celle du préfet de police que proposait la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

Samedi, à deux heures, réunion dans les bureaux ; à trois heures, séance publique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 mai 1883.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Laroche-Joubert, sur l'incident qui s'est produit à Larochefoucauld (Charente).

M. Laroche-Joubert expose que le préfet de la Charente est un ancien fonctionnaire de '4 ans, qui cherche à se faire pardonner son passé par un zèle exagéré.

Le fait qui motive l'interpellation s'est passé à l'occasion de la révision de la commune de Larochefoucauld : le préfet a interpellé un maire au sujet d'un conscrit, et, sans attendre sa réponse, il lui a signifié brusquement sa suspension et l'a forcé de quitter la salle. Ce n'est pas ainsi que les représentans du pouvoir doivent traiter les élus du suffrage universel ; ces procédés autocratiques ne sont plus de mise aujourd'hui. (Très bien ! à droite.)

M. le ministre de l'intérieur répond que l'interpellation a été suggérée par des renseignemens inexacts.

Les préfets doivent se montrer pleins de déférence et de courtoisie à l'égard des maires ; mais c'est à condition qu'ils rencontreront chez ces derniers la politesse à laquelle ils ont droit. Or, il résulte d'un rapport adressé par le préfet que le maire en question a répondu d'une façon grossière à une demande de renseignemens qui lui a été adressée relativement à un des conscrits de sa commune. Le ministre a donc autorisé la suspension de ce maire et ne peut que donner au préfet un témoignage de satisfaction pour son attitude dans cette occasion. (Très bien !)

MM. Laroche-Joubert et Cuneo d'Ornano répliquent au ministre.

Une proposition d'enquête est mise aux voix et n'est pas adoptée.

L'ordre du jour pur et simple est voté.

M. Jules Roche dépose, au nom de la commission du budget, deux rapports : l'un sur le projet de loi tendant à ratifier la cession faite à M. Savorgnan de Brazza, de matériel de guerre hors modèle par un décret présidentiel en date du 21 février 1883, l'autre sur le projet portant approbation d'un traité passé entre le président du Conseil et M. Janssen, fabricant d'armes à Liége.

Il y a urgence à ce que le premier de ces projets soit voté le plus rapidement possible, afin qu'il puisse être exécuté avant le départ du prochain bateau, départ qui doit avoir lieu le 5 juin. Je demande donc que l'urgence soit déclarée et que le projet soit mis en tête de l'ordre du jour de samedi.

L'urgence est déclarée et la Chambre décide que le projet sera mis en tête de l'ordre du jour de samedi.

M. Desson de Saint-Aignan interpelle le ministre de l'intérieur sur une circulaire de M. le sous-secrétaire d'Etat relative aux Caisses d'épargne. Cette circulaire contient contre la presse indépendante des attaques qui n'intimideront pas les courageux défenseurs de la justice et de la liberté.

Elle engage, en outre, les préfets à réagir, par tous les moyens possibles, contre le mouvement des retraits ; de quels moyens s'agit-il ? Veut-on parler de pression, d'intimidation ? Ce serait ressusciter la tradition républicaine la plus pure. La Convention avait édicté des peines contre ceux qui refusaient les assignats ; c'était sa manière de raffermir le crédit : nous n'avons encore que la Caisse d'épargne obligatoire et la police correctionnelle contre les journaux. La crise que subit l'épargne en ce moment a des causes bien connues, le malaise est général parmi les classes laborieuses. En second lieu, le pays n'a plus de confiance dans le crédit de la république. (Exclamations à gauche.)

L'année dernière, M. Léon Say prévoyait le danger qui pouvait résulter de l'emploi en travaux publics des fonds des Caisses d'épargne.

Depuis, on a encore découragé les petits travailleurs qui formaient la clientèle de ces Caisses d'épargne en réduisant d'un sixième le revenu de leurs rentes.

On peut dire qu'en matière de finances il ne reste plus aucune faute à commettre. (Très bien ! à droite. — Bruit.)

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, répond que la circulaire du 4 mai a eu pour objet de rassurer les intérêts qu'on s'était efforcé d'alarmer.

Il importait d'abord de se rendre compte des faits, de savoir exactement ce qui était apporté aux Caisses d'épargne et ce qui était retiré. Il fallait aussi réagir contre la propagande alarmiste qui se produisait, mais il n'a été fait aucun appel à la violence pour seconder l'épargne ; les préfets ont été simplement invités à faire savoir aux populations que les journaux qui répandaient l'alarme étaient les premiers à ne pas croire au danger. Un journal conservateur, autant que peut l'être un journal monarchiste, (rires), le *Journal de Maine-et-Loire*, a reconnu que le gouvernement n'avait rien fait que de légitime en employant comme il l'a fait les fonds de ces Caisses d'épargne, et l'on ne peut que s'associer à ses observations. (Très bien !)

M. Desson de Saint-Aignan maintient qu'en prenant l'argent des Caisses d'épargne et en le remplaçant par du 3 0/0 amortissable on s'est privé des moyens de faire face au remboursement. (Bruit).

L'orateur se félicite de voir désavouer par le gouvernement les actes par lesquels on a cherché, dans certains départemens, à peser sur les déposans des Caisses d'épargne.

M. Tirard, ministre des finances : Je vous demande pardon si je mets à profit l'interpellation ou la question pour fournir quelques explications nettes, catégoriques, qui ne sont pas inutiles en présence de la campagne violente, (Interruptions à droite. — Très bien ! très bien ! à gauche), dirigée contre l'institution salutaire et populaire des Caisses d'épargne.

Si le gouvernement s'en est ému et si le ministre a cru devoir dire la vérité aux populations, c'est beaucoup moins dans l'intérêt du Trésor public que dans celui des déposans eux-mêmes. (Très bien ! très bien !)

L'institution des Caisses d'épargne impose au Trésor des charges considérables. Nous payons 4 0/0 d'intérêt aux déposans, alors que l'Etat, qui jouit d'un crédit supérieur à tous les autres, pourrait se procurer de l'argent à 1 3/4, 2 0/0. Il en résulte donc pour le Trésor une charge considérable.

Si les instigateurs de cette campagne avaient réussi, je ne pourrais, au point de vue du Trésor, que les en remercier ; car, à l'heure actuelle, le Trésor a une telle quantité de fonds de Caisses d'épargne qu'il ne peut émettre de bons du Trésor à trois mois. ce qu'il ferait sans cela à de très bonnes conditions. Il est bien obligé d'employer ces fonds pour ne pas payer des intérêts inutiles. (Interruptions à droite.)

J'entends dire que nous les avons employés. Oui, sans doute. Pouvions-nous garder 1 milliard 200 millions dans notre tiroir en payant 4 0/0 d'intérêt ? (Applaudissemens à gauche.)

En agissant ainsi, nous ne faisions que nous conformer aux prescriptions de la loi du 29 décembre dernier.

Le gouvernement n'avait pas le choix de prendre ou de ne pas prendre ces fonds. Dès que les fonds ont été versés à la recette particulière ou à la recette générale, le dépôt doit en être opéré à la Caisse des dépôts, qui paye 4 0/0 d'intérêt.

C'est par ces considérations que la loi du 29 décembre nous a obligés d'employer les 1 milliard, 700 millions qui ont été consolidés. Voilà ce qu'on a appelé nos malversations légales !

Ces explications étaient inutiles pour vous, mais elles ne l'étaient pas pour les populations qu'on égare. (Très bien ! très bien !) On veut leur faire croire que leur argent ayant été transformé en rentes, si elles voulaient le retirer, elles ne recevraient pas de l'argent, mais de la rente.

C'est là une erreur absolue. L'argent est à la disposition des déposans. Tout l'argent qui sera demandé nous le payerons à bureau ouvert. (Applaudissemens à gauche).

D'un compte de la Caisse des dépôts, il résulte que, malgré cette campagne furibonde, nous avons encore un disponible de 123 millions à la disposition des déposans, et si, par l'effet de la campagne entreprise, le nombre des demandes était supérieur à ce chiffre, nous n'aurions qu'à vendre des titres, et s'il en résultait pour nous une perte légère, il y a, à la Caisse des dépôts, une réserve de 32 millions qui est plus que suffisante pour compenser la différence qui pourrait se produire entre le prix de vente et le prix d'achat — je vois M. Guichard, l'un des administrateurs de cette Caisse, me faire un signe d'assentiment — et, dans le cas bien invraisemblable de perte, le Parlement ne refuserait certainement pas au gouvernement l'autorisation de se procurer des fonds. (Applaudissemens.) Les déposans ont donc toute sécurité ; leur argent est toujours à leur disposition.

Et les déposans le savent bien, car la Caisse d'épargne postale, qui ne donne que 3 0/0, a reçu de 70 à 80 millions. Les Caisses d'épargne ordinaires, en donnant 4 0/0, subissent une perte ; elles font un sacrifice que M. Léon Say faisait un jour ressortir devant la Chambre.

Mais ce sacrifice, l'Etat le fait, pour venir en aide aux populations qui veulent épargner. Aussi la campagne qui a été entreprise a-t-elle été dirigée plutôt contre les intérêts réels du déposant qu'en faveur du Trésor. (Très bien ! très bien !)

Je sais gré à l'honorable M. de Saint-Aignan de m'avoir fourni l'occasion de donner ces explications. Quant à la campagne elle-même, je la déplore, car il est toujours déplorable d'abuser de la crédulité publique dans une pensée de parti ; et, quant à moi, c'est là une attitude politique que je ne prendrai jamais. (Applaudissemens.)

La Chambre reprend la discussion des projets de loi concernant les services maritimes postaux ; la suite de ce débat est renvoyée à samedi.

M. Laisant : D'accord avec M. le ministre de la guerre, je demanderai à la Chambre de vouloir bien mettre à son ordre du jour, après la loi sur les services postaux, deux projets de loi, l'un relatif à une cession faite à la ville de Brest, l'autre portant ouverture d'un crédit au ministre de la guerre sur l'exercice 1885, chapitre IV, état-major.

Ce second projet pourra soulever quelque discussion, mais il présente en tout cas une urgence absolue, car il faut que le vote intervienne avant le 1er juin.

M. de Marcère : Je suis obligé de faire remarquer que le projet sur la loi municipale, dont les élections prochaines établissent assez l'urgence, se trouve ainsi reculé à tout instant ; je demande à la Chambre de maintenir son ordre du jour.

M. Laisant : Je regrette que M. le ministre de la guerre ne soit pas présent ; mais je puis dire que la discussion ne sera certainement pas longue ; il s'agit de l'organisation du corps de contrôle qui est en souffrance, et qui doit fonctionner au 1er juin ; si le projet n'est pas voté avant cette date, vous arriverez à une situation désastreuse. Je demande à M. de Marcère de ne pas insister.

M. de Marcère : Je crois que les raisons d'urgence, invoquées par M. Laisant, peuvent être également invoquées en faveur de la loi municipale, qui s'impose par l'échéance prochaine des élections.

La proposition de M. Laisant, et les deux projets sont inscrits à l'ordre du jour à la suite de la discussion du projet de loi sur les services postaux.

Samedi, à deux heures, séance publique.

Nous avons publié, il y a quelque temps, plusieurs extraits d'une lettre que Cheik Gemmal Eddine Afghan avait adressée à l'un de nos confrères relativement aux affaires égyptiennes. Nous avons donné à cette même occasion la biographie (1) du Cheik qui appartient, comme on le sait, au corps des ulémas, et qui est venu étudier à Paris notre langue pour s'initier aux sciences et à la civilisation européennes. On se rappelle, en outre, que M. Renan a fait récemment à la Sorbonne une conférence sur la religion musulmane et la science qui a eu un grand retentissement et que nous avons été les premiers à publier. Cheik Gemmal Eddine nous adresse à ce sujet une lettre en langue arabe contenant quelques réflexions que lui a suggérées la lecture de la remarquable conférence de notre collaborateur. Nous nous empressons de donner à nos lecteurs une traduction aussi fidèle que possible de la lettre de Cheik Gemmal Eddine qui peut donner une idée de la manière dont sont comprises en Orient nos idées et notre civilisation.

Au Directeur du *Journal des Débats*.

Monsieur,

J'ai lu dans votre estimable journal du 29 mars dernier un discours sur l'Islamisme et la Science prononcé en Sorbonne, devant un auditoire distingué, par le grand philosophe de notre temps, l'illustre M. Renan, dont la renommée a rempli tout l'Occident et pénétré dans les pays les plus éloignés de l'Orient ; et, comme ce discours m'a suggéré quelques observations, j'ai pris la liberté de les formuler dans cette lettre que j'ai l'honneur de vous adresser avec prière de lui accorder l'hospitalité dans vos colonnes.

M. Renan a voulu éclairer un point de l'histoire des Arabes resté jusqu'ici obscur et jeter une vive lumière sur leur passé, une lumière peut-être un peu troublante pour ceux qui ont voué un culte particulier à ce peuple dont on ne peut pourtant pas dire qu'il ait usurpé la place et le rang qu'il a occupés jadis dans le monde. Aussi M. Renan n'a-t-il point cherché, croyons-nous, à détruire la gloire des Arabes qui est indestructible ; il s'est appliqué à découvrir la vérité historique et à la faire connaître à ceux qui l'ignorent comme à ceux qui étudient dans l'histoire des nations, et en particulier dans celle de la civilisation, les traces des religions. Je m'empresse de reconnaître que M. Renan s'est merveilleusement acquitté de cette tâche si difficile en alléguant certains faits qui avaient passé inaperçus jusqu'à ce jour. Je trouve dans son discours des observations remarquables, des aperçus nouveaux et un charme indescriptible. Toutefois, je n'ai sous les yeux qu'une traduction plus ou moins fidèle de ce discours. S'il m'avait été donné de le lire dans le texte français, j'aurais pu mieux me pénétrer des idées de ce grand philosophe. Qu'il reçoive mon humble salut comme un hommage qui lui est dû, et comme la sincère expression de mon admiration ! Je lui dirai enfin, dans cette circonstance, ce que Al-Mutenaby, un poète qui a aimé la philosophie, écrivait, il y a quelques siècles, à un haut personnage dont il célébrait les actions : « Recevez, lui disait-il, les éloges que je puis vous donner ; ne me forcez pas à vous décerner les éloges que vous méritez. »

Le discours de M. Renan embrasse deux points principaux. L'éminent philosophe s'est attaché à démontrer que la religion musulmane était par son essence même opposée au développement de la science, et que le peuple arabe, par sa nature, n'aime ni les sciences métaphysiques, ni la philosophie. Cette plante précieuse, semble dire M. Renan, se dessèche entre ses mains comme brûlée par le souffle du vent du désert. Mais après la lecture de ce discours on ne peut s'empêcher de se demander si ces obstacles proviennent uniquement de la religion musulmane elle-même ou de la manière dont elle s'est propagée dans le monde, du caractère, des mœurs et des aptitudes des peuples qui ont adopté cette religion ou de ceux des nations auxquelles elle a été imposée par la force. C'est sans doute le manque de temps qui a empêché M. Renan d'élucider ces points : mais le mal n'en existe pas moins et, s'il est malaisé d'en déterminer les causes d'une manière précise et par des preuves irréfutables, il est encore plus difficile d'en indiquer le remède.

En ce qui concerne le premier point, je dirai qu'aucune nation à son origine n'est capable de se laisser guider par la raison pure. Hantée par des frayeurs auxquelles elle ne peut se soustraire, elle est incapable de distinguer le bien du mal, de connaître ce qui peut faire son bonheur de ce qui peut être la source intarissable de ses malheurs et de ses infortunes. Elle ne sait, en un mot, ni remonter aux causes ni discerner les effets.

Cette lacune fait qu'on ne saurait l'amener soit par la force, soit par la persuasion, à pratiquer les actions qui lui seraient peut-être le plus profitables, ni la détourner de ce qui lui est nuisible. Il a donc bien fallu que l'humanité cherchât hors d'elle-même un lieu de refuge, un coin paisible où sa conscience tourmentée pût trouver le repos, et c'est alors qu'a surgi un éducateur quelconque qui, n'ayant pas, comme je l'ai dit plus haut, le pouvoir nécessaire pour la forcer à suivre les inspirations de la raison, l'a jetée dans l'inconnu et lui a ouvert les vastes horizons où l'imagination se complaît, et où elle a trouvé, sinon la satisfaction complète de ses désirs, du moins un champ illimité pour ses espérances. Et, comme l'humanité, à son origine, ignorait les causes des événemens qui se passaient sous ses yeux et les secrets des choses, elle a été forcément amenée à suivre les conseils de ses précepteurs et les ordres qu'ils lui donnaient. Cette obéissance lui fut imposée au nom de l'Etre suprême auquel ses éducateurs attribuaient tous les événemens, sans lui permettre d'en discuter l'utilité ou les inconvéniens. C'est sans doute, pour l'homme, un joug des plus lourds et des plus humilians je le reconnais, mais l'on ne peut nier que c'est par cette éducation religieuse, qu'elle soit musulmane, chrétienne ou payenne, que toutes les nations sont sorties de la barbarie, et qu'elles ont marché vers une civilisation plus avancée.

S'il est vrai que la religion musulmane soit un obstacle au développement des sciences, peut-on affirmer que cet obstacle ne disparaîtra pas un jour ? En quoi la religion musulmane diffère-t-elle sur ce point des autres religions ? Toutes les religions sont intolérantes, chacune à sa manière. La religion chrétienne, je veux dire la société qui suit ses inspirations et ses enseignemens et qu'elle a formée à son image, est sortie de la première période à laquelle je viens de faire allusion ; et, désormais libre et indépendante, elle semble avancer rapidement dans la voie du progrès et des sciences, tandis que la société musulmane ne s'est pas encore affranchie de la tutelle de la religion. En songeant toutefois que la religion chrétienne a précédé de plusieurs siècles dans le monde la religion musulmane, je ne peux pas m'empêcher d'espérer que la société mahométane arrivera un jour à briser ses liens et à marcher résolument dans la voie de la civilisation à l'instar de la société occidentale pour laquelle la foi chrétienne, malgré ses rigueurs et son intolérance, n'a point été un obstacle invincible. Non, je ne peux admettre que cette espérance soit enlevée à l'Islam. Je plaide ici auprès de M. Renan, non la cause de la religion musulmane, mais celle de plusieurs centaines de millions d'hommes qui seraient ainsi condamnés à vivre dans la barbarie et l'ignorance.

A la vérité, la religion musulmane a cherché à étouffer la science et à en arrêter les progrès. Elle a réussi ainsi à enrayer le mouvement intellectuel ou philosophique et à détourner les esprits de la recherche de la vérité scientifique. Pareille tentative, si je ne me trompe, a été faite par la religion chrétienne, et les chefs vénérés de l'Eglise catholique n'ont point encore désarmé que je sache. Ils continuent à lutter énergiquement contre ce qu'ils appellent l'esprit de vertige et d'erreur. Je sais toutes les difficultés que les musulmans auront à surmonter pour atteindre au même degré de civilisation, l'accès de la vérité à l'aide des procédés philosophiques et scientifiques leur étant interdit. Un vrai croyant doit, en effet, se détourner de la voie des études qui ont pour objet la vérité scientifique, dont toute vérité doit dépendre, suivant une opinion acceptée tout au moins par quelques-uns en Europe. Attelé, comme un bœuf à la charrue, au dogme dont il est l'esclave, il doit marcher éternellement dans le même sillon qui lui a été tracé d'avance par les interprètes de la loi. Convaincu, en outre, que sa religion renferme en elle toute la morale et toutes les sciences, il s'y attache résolument et ne fait aucun effort pour aller au delà. Pourquoi s'épuiserait-il en vaines tentatives ? A quoi lui servirait-il de chercher la vérité quand il croit la posséder tout entière ? Serait-il plus heureux le jour où il aurait perdu sa foi, le jour où il aurait cessé de croire que toutes les perfections sont dans la religion qu'il pratique et non dans une autre ? Dès lors, il méprise la science. Je sais tout cela ; mais je sais également que cet enfant musulman et arabe, dont M. Renan nous retrace le portrait en des termes si vigoureux et qui, à un âge plus avancé, devient « un fanatique, plein d'une sotte fierté de posséder ce qu'il croit être la vérité absolue », appartient à une race qui a marqué son passage dans le monde, non seulement par le feu et le sang, mais par des œuvres brillantes et fécondes qui prouvent son goût pour la science, pour toutes les sciences, y compris la philosophie avec laquelle, je dois le reconnaître, il n'a pu faire longtemps bon ménage.

Je suis amené ici à parler du second point que M. Renan a traité dans sa conférence avec une incontestable autorité. Personne n'ignore, que le peuple arabe, alors qu'il était dans l'état de barbarie, s'est lancé dans la voie des progrès intellectuels et scientifiques avec une vitesse qui n'a été égalée que par la rapidité de ses conquêtes ; car, dans l'espace d'un siècle il a acquis et s'est assimilé presque toutes les sciences grecques et persanes qui s'étaient développées lentement pendant plusieurs siècles sur le sol natal, comme il étendit sa domination de la presqu'île arabique jusqu'aux montagnes de l'Himalaya et aux sommets des Pyrénées.

On peut dire que dans toute cette période les sciences firent des progrès étonnans chez les Arabes et dans tous les pays soumis à leur domination. Rome et Byzance étaient alors les sièges des sciences théologiques et philosophiques, ainsi que le centre lumineux et comme le foyer ardent de toutes les connaissances humaines. Engagés depuis plusieurs siècles dans la voie de la civilisation, les Grecs et les Romains parcoururent d'un pas sûr le vaste champ de la science et de la philosophie. Il arriva cependant un temps où leurs recherches furent abandonnées et leurs études interrompues.

Les monumens qu'ils avaient élevés à la science s'écroulèrent et leurs livres les plus précieux furent relégués dans l'oubli. Les Arabes tout ignorans et barbares qu'ils fussent à leur origine reprirent ce qui avait été abandonné par des nations civilisées, ranimèrent les sciences éteintes, les développèrent et leur donnèrent un éclat qu'elles n'avaient jamais eu. N'est-ce pas là l'indice et la preuve de leur amour naturel pour les sciences ? Il est vrai que les Arabes ont pris aux Grecs leur philosophie comme ils ont dépouillé les Persans de ce qui faisait leur renom dans l'antiquité. Mais, ces sciences qu'ils ont usurpées par droit de conquête, ils les ont développées, étendues, éclaircies, perfectionnées, complétées et coordonnées avec un goût parfait, une précision et une exactitude rares. Du reste, les Français, les Allemands et les Anglais n'étaient pas aussi éloignés de Rome et de Byzance que les Arabes, dont la capitale était Bagdad. Il leur était donc plus facile d'exploiter les trésors scientifiques qui étaient enfouis dans ces deux grandes villes. Ils n'ont tenté aucun effort dans ce sens jusqu'au jour où la civilisation arabe vint éclairer de ses reflets les sommets des Pyrénées et verser ses lumières et ses richesses sur l'Occident. Les Européens ont fait bon accueil à Aristote, émigré et devenu arabe ; mais ils ne songeaient nullement à lui quand il était grec et leur voisin. N'y a-t-il pas là une autre preuve non moins évidente de la supériorité intellectuelle des Arabes et de leur attachement naturel à la philosophie ? Il est vrai qu'après la chute du royaume arabe en Orient comme en Occident, les pays qui étaient devenus des grands foyers de la science, tels que l'Irak et l'Andalousie, retombèrent dans l'ignorance et devinrent le centre du fanatisme religieux ; mais l'on ne saurait conclure de ce triste spectacle que le progrès scientifique et philosophique au moyen âge ne soit dû au peuple arabe qui régnait alors.

M. Renan lui rend d'ailleurs cette justice. Il reconnaît que les Arabes ont conservé et entretenu pendant des siècles le foyer de la science. Quelle plus noble mission pour un peuple ! Mais, tout en reconnaissant que de l'an 775 à peu près de l'ère chrétienne jusque vers le milieu du treizième siècle, c'est-à-dire pendant cinq cents ans environ, il y a eu dans les pays musulmans des savans, des penseurs très distingués et que pendant ce temps-là le monde musulman a été supérieur pour la culture intellectuelle au monde chrétien, M. Renan a dit que les philosophes des premiers siècles de l'islamisme ainsi que les hommes d'Etat qui se sont illustrés à cette époque étaient pour la plupart de Harran, de l'Andalousie et de la Perse. Il y a eu aussi parmi eux des Transoxiens et des prêtres de Syrie ; je ne veux pas nier les grandes qualités des savans persans ni le rôle qu'ils ont joué dans le monde arabe ; mais qu'il me soit permis de dire que les Harraniens étaient arabes et que les Arabes en occupant l'Espagne et l'Andalousie n'ont pas perdu leur nationalité ; ils sont restés arabes. Plusieurs siècles avant l'Islam la langue arabe était bien celle des Harraniens. Le fait qu'ils ont conservé leur ancienne religion, le sabeïsme, ne doit pas les faire considérer comme étrangers à la nationalité arabe. Les prêtres syriens étaient aussi pour la plupart des Arabes ghassaniens convertis au christianisme.

Quant à Ibn-Bajah, Ibn-Rochd (Averroès) et Ibn-Taphaïl, on ne peut pas dire qu'ils ne sont pas arabes au même titre que Al-Kindi, parce qu'ils ne sont pas nés en Arabie même, surtout si l'on veut bien considérer que les races humaines ne se distinguent que par leurs langues, et que, si cette distinction venait à disparaître, les nations ne tarderaient pas à oublier leurs diverses origines. Les Arabes qui ont mis leurs armes au service de la religion mahométane, et qui ont été à la fois guerriers et apôtres, n'ont pas imposé leur langue aux vaincus et partout où ils se sont établis ils l'ont conservée pour eux, avec un soin jaloux. Sans doute l'islamisme en pénétrant dans les pays conquis avec la violence que l'on sait y a transplanté sa langue, ses mœurs et sa doctrine et ces pays n'ont pu dès lors se soustraire à son influence. La Perse en est un exemple ; mais peut-être qu'en remontant aux siècles qui ont précédé l'apparition de l'islamisme, trouverait-on que la langue arabe n'était pas alors tout à fait inconnue des savans persans. L'expansion de l'islamisme lui a donné, il est vrai, un nouvel essor et les savans persans convertis à la foi mahométane se faisaient un honneur d'écrire leurs livres dans la langue du Coran. Les Arabes ne sauraient sans doute revendiquer pour eux la gloire qui illustra ces écrivains, mais nous croyons qu'ils n'ont pas besoin de cette revendication ; ils ont eu parmi eux assez de savans et d'écrivains célèbres. Qu'arriverait-il si, remontant aux premiers temps de la domination arabe, on suivait pas à pas le premier groupe dont se forma ce peuple conquérant qui étendit sa puissance sur le monde, et si, éliminant tout ce qui est étranger à ce groupe ou à sa desscendance, on ne tenait compte ni de l'influence qu'il exerça sur les esprits ni de l'impulsion qu'il donna aux sciences ? Ne serait-on pas amené, ainsi, à ne plus reconnaître aux peuples conquérans d'autres mérites ni d'autres vertus que ceux qui découlent du fait matériel de la conquête ? Tous les peuples vaincus reprendraient ainsi leur autonomie morale et s'attribueraient toute la gloire dont aucune part ne pourrait être légitimement revendiquée par la puissance qui a fécondé et développé ces germes. Ainsi, l'Italie viendrait dire à la France que ni Mazarin ni Bonaparte ne lui ont appartenu ; l'Allemagne ou l'Angleterre réclamerait à son tour les savans qui, venus en France, ont illustré ses chaires et rehaussé l'éclat de son renom scientifique. Les Français, de leur côté, revendiqueraient pour eux la gloire des rejetons de ces illustres familles qui, après l'édit de Nantes, émigrèrent dans toute l'Europe. Que si tous les Européens appartiennent à la même souche, on peut prétendre, à bon droit, que les Harraniens et les Syriens, qui sont sémites, appartiennent également à la grande famille arabe.

Toutefois, il est permis de se demander comment la civilisation arabe, après avoir jeté un si vif éclat sur le monde, s'est éteinte tout à coup ; comment ce flambeau ne s'est pas rallumé depuis, et pourquoi le monde arabe reste toujours enseveli dans de profondes ténèbres.

Ici la responsabilité de la religion musulmane apparaît tout entière. Il est clair que, partout où elle s'est établie, cette religion a cherché à étouffer les sciences et elle a été merveilleusement servie dans ses desseins par le despotisme. Al-Siouti raconte que le Calife Al-Hadi a fait périr à Bagdad 5,000 philosophes pour détruire jusqu'au germe des sciences dans les pays musulmans. En admettant que cet historien ait exagéré le nombre des victimes, il n'en reste pas moins établi que cette persécution a eu lieu, et c'est une tache sanglante pour l'histoire d'une religion comme pour l'histoire d'un peuple. Je pourrais trouver dans le passé de la religion chrétienne des faits analogues. Les religions, de quelque nom qu'on les désigne, se ressemblent toutes. Aucune entente ni aucune réconciliation ne sont possibles entre ces religions et la philosophie. La religion impose à l'homme sa foi et sa croyance, tandis que la philosophie l'en affranchit totalement ou en partie. Comment veut-on dès lors qu'elles s'entendent entre elles ? Lorsque la religion chrétienne, sous les formes les plus modestes et les plus séduisantes, est entrée à Athènes et à Alexandrie qui étaient, comme chacun sait, les deux principaux foyers de la science et de la philosophie, son premier soin a été, après s'être établie solidement dans ces deux villes, de mettre de côté et la science proprement dite et la philosophie, en cherchant à les étouffer l'une et l'autre sous les broussailles des discussions théologiques, pour expliquer les inexplicables mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Transsubstantiation. Il en sera toujours ainsi. Toutes les fois que la religion aura le dessus, elle éliminera la philosophie ; et le contraire arrive quand c'est la philosophie qui règne en souveraine maîtresse. Tant que l'humanité existera, la lutte ne cessera pas entre le dogme et le libre examen, entre la religion et la philosophie, lutte acharnée et dans laquelle, je le crains, le triomphe ne sera pas pour la libre pensée, parce que la raison déplaît à la foule et que ses enseignemens ne sont compris que par quelques intelligences d'élite et parce que, aussi, la science, si belle qu'elle soit, ne satisfait pas complètement l'humanité qui a soif d'idéal et qui aime à planer dans des régions obscures et lointaines que les philosophes et les savans ne peuvent ni apercevoir ni explorer.

GEMMAL EDDINE AFGHAN.

1) Voir le *Journal des Débats* du 6 avril 1883.

Librairie.

Vient de paraître à la librairie Léopold Cerf, 13, rue Médicis, le 11e numéro de la *Revue de l'enseignement secondaire des jeunes filles*.

Sommaire. — Edmond Perrier, professeur au Muséum d'histoire naturelle : Questions du programme. — L'enseignement de l'histoire naturelle dans les lycées de jeunes filles. — Paul Rousselot, ancien professeur agrégé de philosophie, inspecteur d'académie : Concours pour le certificat d'aptitude et pour l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles. — Mme Henry Gréville : Les femmes au Salon en 1883. — C. Hippeau, professeur de Faculté honoraire : Mme Botta et l'enseignement secondaire des jeunes filles. — Documens officiels.

— *Nos Fiançailles*, *Confessions de Jeunesse*, par Alex. Weill. Splendide édition. 100 exemplaires seulement. 10 fr. Dentu.

— Une savante et belle étude sur les *Premiers jansénistes et Port-Royal*, par Mgr Ricard, vient de paraître chez E. Plon et Ce.

Communications et Avis divers.

Bureau central météorologique.

Jeudi 17 mai.

La situation atmosphérique n'a pas varié dans l'ouest et le sud de l'Europe : le baromètre reste très élevé sur les Iles-Britanniques (773mm Irlande) ; il est toujours relativement bas vers Gibraltar. Dans le Nord-Est et l'Est, une baisse assez sensible se produit : elle atteint déjà 6mm à Moscou ; 8 à Riga ; une dépression passe au nord de la Finlande.

Le thermomètre descend sur la Baltique et la mer du Nord ; ailleurs, il est en hausse. Les maxima ont atteint hier 23° à Stockholm, 27 à Paris, 29 à Nancy, 30 à Nantes, Cassel, Cracovie et 31 au Grognon, près de Lorient.

En France, le temps reste au beau avec température élevée.

Aujourd'hui, à six heures du matin, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Ducray-Chevallier (Pont-Neuf) marquait 12 degrés 2/10 au dessus de zéro ; à midi, 22 degrés 1/10 au-dessus de zéro ; à deux heures, 25 degrés 2/10 au-dessus de zéro.

Hauteur du baromètre à midi, 767mm3, sans correction.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

Train de plaisir de Paris à Cherbourg.

Départ de Paris (Saint-Lazare), samedi 19 mai, à 8 h. 55 soir.

Départ de Cherbourg, lundi 21 mai, à 9 h. soir.

2e classe, 18 fr. ; 3e classe, 13 fr., aller et retour.

Nota. — L'entrée des trains de plaisir, à la gare Saint-Lazare, est dans la grande salle des Pas-Perdus de la banlieue.

Nécrologie.

M. le docteur Henri Bocquillon, professeur agrégé d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Paris, est mort la nuit dernière.



Valeurs se négociant à trois mois.

CHANGES.	PAPIER LONG.	PAPIER COURT.
Amsterd.	206 3/4 à 207 ./.	206 3/4 à 207 ./.
Allemagne	122 1/8 à 122 1/4	121 3/4 à 122 ./.
Vienne	208 ./. à 208 1/2	208 ./. à 208 1/2
Barcelone	487 ./. à 487 1/2	487 1/2 à 488 ./.
Madrid	486 1/2 à 487 ./.	486 1/2 à 487 ./.
Lisbonne	546 ./. à 547 ./.	546 ./. à 547 ./.
St-Pétersb.	246 1/2 à 247 ./.	247 ./. à 248 ./.
New-York	516 ./. à 517 ./.	517 ./. à 518 ./.

A 4, 5 1/2 et 6 0/0.

Valeurs se négociant à vue.

Londres	25 19 ./. à 25 24 ./.	25 18 1/2 à 25 23 1/2 — 3 0/0
Belgique	1/16 p. à 1/16 b.	p. à 1/8 p. — 3 1/2
Italie (lire)	1/8 p. à pair.	1/8 p. à pair. — 5 0/0
Italie (or)	1/8 b. à pair	1/8 b. à pair — 5 0/0
Suisse	pair à 1/16 p.	pair à 1/16 p. — 4 0/0

MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

Or en barre	pair à 1	Souverains anglais	25 15
Argent en barre	à 165	Banknotes	25 22
Quadruples espagnols	80 55	1/2 aigles d'Amérique (5 doll.)	25 90
— colombiens et mexicains	80 60	Dollar	.. ..
Ducats holl. et autr.	.. ..	Guillaume (20 marks)	24 75
Piastres Ferdin.	.. ..	— (10 marks)	.. ..
— mexic.	4 49	1/2 impér. russes	20 67

Escompte à la Banque de France : 3 0/0
Intérêt des avances : 4 0/0.

Bourses étrangères

LONDRES, le 16 mai. — Consolidés 3 0/0 (deux heures), 102 1/4.

VIENNE, le 16 mai. — Chemins de fer autrichiens, 334 10 ; Crédit mobilier, 307 30 ; Crédit foncier, 221 50 ; Rente (argent), 79 10 ; or, 99 20 ; Emprunt 1860, 135 20 ; 1864, 171 .. ; Actions de la Banque, 840 ... — Change sur Paris, à vue, 47 65 ; à trois mois, 47 60 ; sur Londres, à vue, 120 35 ; à trois mois, 120 20.

BERLIN, le 16 mai. — 4 1/2 prussien, 104 ... — Change sur Londres, à trois mois, 20 31 ; sur Paris, à dix jours, 81 15.

ROME, le 16 mai. — 3 0/0 italien, ... ; 5 0/0, 92 20 ; Banque nationale, 1000 ; Pièce de 20 fr., ... — Change sur Paris, 99 09 ./. ; sur Londres, 24 98 ./..

MADRID, le 16 mai. — Intérieur 4 0/0, 65 75 ./. ; Extérieur, 64 85 ; Amortissable 4 0/0, 76 90 ; Intérieur 3 0/0, ... — Change sur Londres, à trois mois, 47 25 ; sur Paris, à 8 jours, 4 92 ...

NEW-YORK, le 16 mai. — Funded-Loan, 103 1/4 ; 4 1/2 Funded-Loan 1876, 113 ./. ; 4 0/0 1877, 119 ./. ; Central-Pacific, 114 1/2 ; New-York Central, 121 1/8. — Change sur Londres, à 60 jours, 4 83 ./. ; sur Paris, à vue, 5 18 3/4.

CONSTANTINOPLE, le 16 mai. — Consolidés turcs 5 0/0, 13 07 ./. ; Caïmée, 980 ; Chemins ottomans, 57 75. — Change sur Paris, à vue, 23 05 ; sur Londres, à vue, 109 50.

BRUXELLES, le 16 mai. — 4 0/0 belge, 104 25 ; Méridionales (obligations), 271 ./. ; Vieille Montagne (actions), 283 ; Métalliques (papier), .. ./.. — Change sur Paris, à vue, ...

AMSTERDAM, le 16 mai. — 2 1/2 0/0 Pays-Bas, 65 1/8. — Change sur Paris, à trois mois, 47 82 ./. ; à vue, ...

SAINT-PÉTERSBOURG, le 12 mai. — Emprunt russe 1864, 224 ./. ; 1866, 223 ./. ; 1873, 136 1/2 ; 1874, .../. ; Actions des chemins russes, 262 ./. ; Impériales, 8 23 ; Escompte, 5 1/4. — Change sur Londres, 23 15 1/6 ; sur Paris, 2 52 ./..

BESTIAUX

LA VILLETTE. — *Marché du 17 mai.*

Espèces de bestiaux.	Amenés	Vendus	Poids moyens	Prix extrêmes.
Bœufs	2.099	1.636	350	1 38 à 1 85
Vaches	564	416	260	1 22 à 1 70
Taureaux	140	113	370	1 26 à 1 60
Veaux	1.718	1.240	74	1 40 à 2 25
Moutons	16.924	...	19	1 52 à 2 08
Porcs gras	4 808	4.344	82	1 26 à 1 48
— maigres	...	...	..	... à ...

Peaux de moutons rases.... 1 75 à 2 50
— — en laine. ... à ...

Vente moyenne sur les porcs et mauvaise sur les autres espèces.

Publications de mariages
du 13 mai.

M. Maillard, employé, rue Pierre-Lescot, 12, et Mlle Vertommen, modiste, rue de la Tacherie, 10. — M. Jumelle, négociant, rue de Rivoli, 53, et Mlle Piquée, rue de Rivoli, 70. — M. Rameau, professeur de magnétisme, à Gentilly, rue Kremlin, 34, et Mme veuve Debelfort, rue du Pont-Louis-Philippe, 7. — M. Noriot, secrétaire de police, rue Fauconnier, 3, et Mlle Jouvin, rue Beaubourg, 30. — M. Alexandre, négociant, à Poitiers, et Mlle Koch, rue des Tournelles, 24.

M. Dupré, négociant, à Charenton, rue de la Zone, 2, et Mlle Togni, dite Carale, rue Galande, 11. — M. Desmuel, sculpteur, rue des Feuillantines, 11, et Mlle Dequinnemaere, même maison. — M. Boucher, employé à la Faculté, rue Lhomond, 42, et Mme veuve Doucet, couturière, avenue de Saxe, 60.

M. Bolender, directeur du Gaz, à Quimper, et Mlle Bertau, couturière, rue Serpente, 22. — M. Juppont, ingénieur, rue du Cherche-Midi, 37, et Mlle Jacquet, rue Boissy-d'Anglas, 9. — M. de Saint-Thibaut, propriétaire, à Troyes, et Mlle Lefébure, rue du Cherche-Midi, 17. — M. Calkleter, fabricant d'instrumens, boulevard Saint-Germain, 93, et Mlle Astruc, même maison. — M. Crazot, ingénieur, à Chateaubriand, et Mme veuve Guillou de Launay, rentière, rue Notre-Dame-des-Champs, 41. — M. Fourrier, étudiant, rue Monsieur-le-Prince, 14, et Mlle Fernier, boulevard de Courcelles, 8.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Déclarations de faillites

Du 12 mai.

MOREAU, fabricant de bois de galoches, à Pantin, rue de la Villette-Saint-Denis, 28. — S. pr., M. Sauvalle, quai des Grands-Augustins, 19.

WANDBECKER, fabricant de cravates, rue Oberkampf, 44. — S. pr., M. Sauvalle, susnommé.

PELLETIER, relieur, rue Bonaparte, 82. — S. pr., M. Bernard, rue Saint-André-des-Arts, 47.

Veuve CORNOYER, en son vivant, marchande de vin, hôtel meublé, rue Sainte-Elisabeth, 10. — S. pr., M. Lissoty, rue Saint-André-des-Arts, 33.

PAUL DELÉAGE et Cie, journal le *Passant*, rue Chauchat, 4. — S. pr., M. Lissoty, susnommé.

SPECTACLES DU 18 MAI

Opéra. — 8 h. Henri VIII.
Français. — Les Effrontés.
Opéra-Comique. — Lakmé.
Odéon. — Formosa.
Gymnase. — Le Père de Martial.
Châtelet. — La Queue du Chat.
Nations. — Robert Macaire, l'Auberge des Adrets.
Palais-Royal. — Madame est jalouse, le Huis-Clos, le Pot au lait, le Consolateur.
Vaudeville. — La Vie facile.
Variétés. — Mam'zelle Nitouche.
Porte-Saint-Martin. — Le Pavé de Paris.
Renaissance. — Belle Lurette.
Ambigu. — Relâche.
Bouffes-Parisiens. — 8 h. La Mascotte.
Nouveautés. — Le Cœur et la Main.
Gaîté. — L'Abîme.
Folies-Dramatiques. — La Fille de Madame Angot.
Menus-Plaisirs. — Clôture.
Déjazet. — Les Femmes de Paul de Kock.
Athénée. — 8 h. 1/2. Cabinet Piperlin.
Château-d'Eau. — 8 h. Le Voyage en Chine.
Cluny. — 8 h. ./.. Les Parisiens en Province.
Fantaisies-Parisiennes. — (1re) Etienne Marcel, ou le défenseur du peuple.
Robert-Houdin. — Tous les soirs, à 8 heures, séance de Magie Physique, Prestidigitation.
Hippodrome. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, Représentation extraordinaire. — Dimanches, jeudis et fêtes, représentation supplémentaire à 3 heures.
Eden-Théâtre, rue Auber, près l'Opéra. — 8 h. 1/2. *Excelsior*, grand ballet. — Cirque. — Concerts et spectacles variés.
Cirque des Champs-Elysées. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, spectacle équestre.
Cirque Fernando. — Tous les soirs, à 8 h. 1/4, spectacle équestre.
Musée Grévin, de 11 h. du matin à 11 h. du soir, boulevard Montmartre.

L'Administrateur-gérant,
MARS.

Imprimerie du *Journal des Débats*,
17, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le Directeur,
MARS.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MAI 1883

Rev. de l'année précéd.	VALEURS	AU COMPTANT	ET A TERME	1er cours	Plus haut.		Pl. bas	Dern. cours		Précédente clôture.	Hausse.	Baisse.
3 ..	3 0/0	79f90 80f.. 79f95 80f.. ..f.. ...	fin cour	79 90	80 02		79 87	80 ..		79 75	. 25	.. ..
.. ..	Dº	......[.... ..f.. ./.	pr. fin c	80 25	.. ..	d 25	80 05	80 10	d 50	.. ..	.. ..	.. ..
	Dº		pr. fin c	.. ..		d 25	80 50	.. ..	d 50	.. ..	.. ..	.. ..
3 ..	3 0/0 amortissable en 75 ans	81f15 81f35 81f40 81f45 ..f..	fin cour	81 40	81 40		81 30	81 40		81 20	.. 20	.. ..
	Dº		pr. fin c	.. ..		d 25	.. ..	.. ..	d 50	.. ..	.. ..	.. ..
4 50	4 1/2 0/0	110f.. ..f.. ..f.. ..f.. ..f..	fin cour	.. ..						.. ..	.. ..	.. ..
5 ..	5 0/0	109f40 109f55 109f50 109f55 109f60	fin cour	109 65	109 77		109 60	109 77		109 45	.. 32	.. ..
.. ..	Dº	...[...f.. ...f.. ...f.. ...f.. ./.	pr. fin c	109 90	110 05	d 25	109 75	....	d 50	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	La Foncière, 125 fr. p., j. mai		fin cour	.. ..						450 ..	.. ..	.. ..
298 96	Banque de France, j. juill.	5410 .. 5430	fin cour	5400				5415 ..		5400 ..	15 ..	.. ..
22 50	Banque d'escompte de Paris, à 500 fr.	527 50	fin cour	527 50				530 ..		527 50	2 50	.. ..
8 50	Banque hypothécaire de France	605 ..	fin cour							615 ..	.. ..	.. ..
60 ..	Banque de Paris et des Pays-Bas	1060 .. 1062 50 1080 .. 1085 ..	fin cour	1065 ..	1085 ..		1065 ..	1080 ..		1061 25	18 75	.. ..
48 ..	Comptoir d'escompte, j. février	980	fin cour							992 50	.. ..	.. ..
50 ..	Crédit foncier de France, j. juill.	1345	fin cour	1345 ..	1345 ..		1342 50	1345 ..		1343 75	1 25	.. ..
16 25	Crédit général français	395 .. 393 75	fin cour	393 75						395 ..	.. ..	1 25
19 08	Crédit industriel et commercial	707 50	fin cour									
30 ..	Crédit lyonnais, 250 fr.	565 .. 570 ..	fin cour	566 25				567 50		565 ..	2 50	.. ..
45 ..	Crédit mobilier, j. juill.	390 .. 387 50	fin cour	393 75				392 50		395 ..	.. ..	2 50
16 49	Dépôts et Comptes cour., (Soc. de)	673 75	fin cour									
7 ..	Société financière, j. avril	265	fin cour							287 50	.. ..	.. ..
23 19	Société générale, 250 fr. p. j. avril	542 50 540 .. 542 50	fin cour	542 50						540 ..	2 50	.. ..
35 ..	Banque franco-égyptienne	590 .. 591 25	fin cour	590 ..				595 ..		590 ..	5 ..	.. ..
.. ..	Banque française et italienne	267 50	fin cour							325 ..	.. ..	.. ..
10 ..	Banque nationale	263 .. 266 25 265	fin cour							282 50	.. ..	.. ..
.. ..	Banque parisienne		fin cour							415 ..	.. ..	.. ..
.. ..	Banque transatlantique		fin cour	450						437 50	12 50	.. ..
20 ..	Société franco-algérienne	532 50 535 ..	fin cour	535				532 50		522 50	10 ..	.. ..
60 ..	Est-Algérien	570 ..	fin cour							615 ..	.. ..	.. ..
33 ..	Est, j. nov	720 ..	fin cour	720 ..						740 ..	.. ..	20 ..
75 ..	Paris-Lyon-Méditerranée, j. mai	1500 .. 1505 .. 1495 .. 1485 1490	fin cour	1500 ..	1500 ..		1485 ..	1492 50		1502 50	.. ..	10 ..
40 ..	Midi, j. juill.	1175 .. 1170	fin cour	1180 ..	1180 ..		1172 50	1177 50		1187 50	.. ..	10 ..
77 ..	Nord, j. juill.	1935 1925 .. 1935	fin cour	1930 ..	1935 ..		1925 ..	1935 ..		1933 75	1 25	.. ..
56 ..	Orléans, j. avril	1257 50 1250 ..	fin cour	1255						1255 ..	.. ..	.. ..
35 ..	Ouest, j. avril	780	fin cour							790 ..	.. ..	.. ..
35 ..	Docks de Marseille	587 50	fin cour									
12 37	Cº gle des Allumettes chimiques		fin cour	467 50						467 50	.. ..	.. ..
78 50	Cº parisienne du Gaz, j. avril	1350 1325 1320 1330	fin cour	1350 ..	1350 ..		1315 ..	1330 ..		1350 ..	.. ..	20 ..
.. ..	Cº gle transatlantique	485	fin cour							485 ..	.. ..	.. ..
35 ..	Messageries natles, serv. marit.	725 722 50	fin cour									
45 ..	Cº gén. des Voitures à Paris	705 .. 701 25	fin cour							700 ..	.. ..	.. ..
68 80	Canal maritime de Suez, j. juill.	2325 2300 .. 2315 .. 2340 2337 50	fin cour	2320 ..	2340 ..		2305 ..	2340 ..		2300 ..	40 ..	.. ..
89 40	Dº Délégations, j. juillet	1280 1290 .. 1270 1285	fin cour	1275 ..				1285 ..		1282 50	2 50	.. ..
.. ..	Parts civiles	1600 1610 1595 .. 1605 1620	fin cour	1620 ..	1630 ..		1595 ..	1630 ..		1590 ..	40 ..	.. ..
6 25	Canal de Panama, act. de 500 fr.	482 50 481 25	fin cour	482 50	482 50		481 25	482 50		480 ..	2 50	.. ..
15 25	Banque I. R. P. des pays autrichiens	527 50 531 25	fin cour	531 25	531 25		530 ..	531 25		531 25	.. ..	.. ..
4 ..	Autrichien or 1876, 4 0/0, j. avril	84f50 84f45 35 ..f ....f..	fin cour							80 50	.. ..	.. ..
20 ..	Dette égyptienne unifiée, 7 0/0	366 25 365 .. 367	fin cour	367 50						368 75	.. ..	1 25
25 ..	Chemins égyptiens	480 .. 477 50	fin cour							480 ..	.. ..	.. ..
.. ..	Espagne, 4 0/0 Extér., j. juillet	63 80 70 .. ./.	fin cour							63 25	.. ..	.. ..
.. ..	Dº 3 0/0 intérieur		fin cour									
6 ..	6 0/0 Hongrois	103 .. 103 75	fin cour									
.. ..	Italien, 5 0/0, j. juill.	92f35 92f40 30 40	fin cour	92 45	92 45		92 30	92 40		92 37	. 03	.. ..
5 ..	Emprunt russe 1877, remb. en 37 ans	94f.. ..f..	fin cour							90 75	.. ..	.. ..
37 10	Société des chemins de fer russes	660 .. ..f..										
.. ..	Dette turque 5 0/0	12f.. ..f.. ./.	fin cour	11 90				11 95		12 ..	. 05	.. ..
37 60	Banque ottomane, j. juill.	780 .. 782 50 783 75 785	fin cour	781 25				785 ..		780 ..	5 ..	.. ..
22 50	Crédit foncier d'Autriche	780 .. ..f..	fin cour							780 ..	.. ..	.. ..
30 ..	Jouissance Mobilier espagnol, j. juill.	360 .. 361 25	fin cour	358 75				360 ..		357 50	2 50	.. ..
34 ..	Société autrichienne, j. juill.	713 75 715 ..	fin cour	713 75				717 50		713 75	3 75	.. ..
4 ..	Lombard (Sud-Autrichien), j. nov.	317 50 321 25	fin cour	320 ..	322 50		320 ..	321 25		316 25	5 ..	.. ..
30 ..	Nord de l'Espagne, act. 500 fr.	537 50 538 75	fin cour	536 25	537 50		535 ..	536 25		538 75	.. ..	2 50
30 ..	Portugais, j. juill.	518	fin cour	525 ..				523 75		522 50	1 25	.. ..
22 ..	Saragosse (Madrid à), j. juill.	485 .. 482 50	fin cour	485 ..						482 50	2 50	.. ..

VALEURS DIVERSES AU COMPTANT

Valeurs françaises. Obligations de villes.	
Obligations du Trésor	509 ..
— 1877	511 ..
Bons départementaux	535 ..
Dép. de la Seine	... ..
Ville de Paris 1855-60.	503 ..
— 1865.	518 ..
— 1869.	401 ..
— 1871.	392 50
— 1/4..	118 75
— 1875.	509 ..
— 1876.	508 75
Bons de liquidation	525 ..
Ville de Marseille	365 ..
— d'Amiens	110 50
— de Bordeaux	104 ..
— de Lille 1860	105 ..
— Dº 1863	... ..
— de Roubaix	46 ..
Oblig. du Crédit foncier de France.	
Obl. de 500 fr. 4 0/0	501 ..
Dº 10es, 4 0/0	110 50
Dº Oblig. de 500 fr., 3 0/0.	... ..
Dº 10es, 3 0/0	113 50
Dº Oblig. 4 0/0, 1863	505 ..
Dº dº communales	444 ..
Dº 5es, 3 0/0	102 50
Obl. com. dép. 1875	507 50
Dº 1875, 4 0/0	... ..
Obl. foncières 1877	345 ..
— communales 1879	446 25
— Dº tout payé	... ..
Obl. foncières 1879	... ..
— Dº tout payé	... ..
Obl. alg. 4 0/0, r. à 150 fr.	137 50
Dº dº 5 0/0. r. à 500 fr.	520 ..
Valeurs étrangères.	
Belge 4 0/0	104 75
Oblig. Daïra Saniehs	... ..
Oblig. Domles d'Egypte	... ..
Oblig. Cuba 6 0/0	499 ..
Consolidés 5 0/0	117 1/2
Obl. Vic-Emmanuel	288 ..
Roumain 1875	91 50
Russe 1862	85 1/2
Dº 1870	87 1/4
Dº 1875	77 5/8
Dette tunisienne	491 25
Ottoman 1860	63 ..
Dº 1863	78 50
Dº 1865	... ..
Dº 1869	62 50
Dº 1873	58 ..
Sociétés françaises Actions.	
Caisse mlle des reports	... ..
Parts de Panama	... ..
Crédit gén. français	393 75

Dº Est	282 50
Jouissance Midi	... ..
Dº Orléans	835 ..
Dº Ouest	360 ..
Alais au Rhône	50 ..
Nord-Est	... ..
Tramways-Nord	27 50
Dº Français	250 ..
Dº Sud	... ..
Société nouvelle	110 ..
Entrepreneurs	290 ..
Eaux	1515 ..
Gaz de Bordeaux	... ..
Dº Central	850 ..
Dº Général	... ..
Dº Marseille	750 ..
Jouissance du Gaz	1050 ..
Cail	... ..
Fives-Lille	... ..
Cº des Omnibus	... ..
Soc. française financ.	... ..
Jouissance Omnibus	... ..
Foncière lyonnaise	410 ..
Voitures	250 ..
Soc. nlle de Mines	... ..
Le Printemps	407 50
Obligations de chemins de fer français.	
Bône à Guelma	341 25
Bourges à Gien	41 25
Est algérien	337 50
Est 1852-54-56, 5 0/0	590 ..
— 3 0/0, r. à 500	364 50
— 3 0/0 nouv	352 75
Ardennes, 3 0/0	363 ..
Paris (gde ceinture)	... ..
L'Hérault, 3 0/0	142 50
Lille à Béthune	... ..
Lyon 5 0/0	1180 ..
— 1855, 3 0/0	365 ..
Bourbonnais, 3 0/0	366 ..
Dauphiné, 3 0/0	361 50
Genève (Lyon à)	364 ..
— Dº 1857	... ..
Méditerranée 5 0/0	585 ..
— Dº 3 0/0	367 50
— Fusion	366 ..
— 1866, 3 0/0	355 75
Rhône-et-Lre, 4 0/0	... ..
Victor-Emmanuel	358 ..
Médoc, 3 0/0	250 ..
Midi, 3 0/0	362 75
Nord, 3 0/0	369 50
Nord-Est, 3 0/0	345 ..
Orléans, 3 0/0	364 ..
Gr.-Central, 1855	364 50
Orléans à Châlons 1re	150 ..
Dº 2e	... ..
Dº 3e et 4e	130 ..
Dº Rouen (nord)	... ..
Ouest, 3 0/0	362 75
— 1852-54, 5 0/0	... ..
Havre, 5 0/0	... ..
Rouen, 5 0/0	... ..
Ouest-Algérien	337 ..
Picardie	351 25

Sociétés françaises. Obligations.	
La Réunion	347 50
Tramways français	... ..
Tramways-Sud	... ..
Tramways-Versailles	... ..
Vitré à Fougères	... ..
Vosges C. D.	... ..
Crédit colonial, 5 0/0	... ..
Dº 6 0/0	585 ..
Crédit mobilier	... ..
Cº franco-algérienne	279 ..
Eaux 3 0/0	... ..
Gaz de Bordeaux	... ..
Cº parisienne du Gaz	518 ..
Dº nouv. 78, 240 fr. p.	... ..
Gaz (Cº centrale)	... ..
Gaz général de Paris	... ..
Fives-Lille, 6 0/0	460 ..
Cº des Omnibus	513 75
Voitures à Paris	508 ..
Cº immob. de Paris	6 ..
Cº transatlantique	... ..
Lits militaires	... ..
Magasins généraux	590 ..
Suez, 5 0/0	565 ..
Dº bons, coup. arr.	87 50
Panama 5 0/0 t. p.	425 ..
Valeurs étrang. diverses.	
Domaniales (Autriche)	316 ..
Rente autrich. conv.	67 3/8
Emp. égyptien, 66	... ..
Espagne (Extérieure)	... ..
Emp. hongrois	298 50
Emprunt romain	97 ./.
Pontifical 60-64	92 3/8
Dº 1866	90 1/4
Obl. portugaises 5 0/0	... ..
Dº 3 0/0, 1877-78	... ..
Russe, 1867	385 ..
Dº 1869	385 ..
Dº 1880, 4 0/0	367 50
— de Naples	... ..
Gaz madrilène	508 75
Crédit foncier égyptien	420 ..
Obl. chemins étrangers	
Ch. romains privil.	... ..
Obl. autrich. 1re	386 50
Dº 2e	... ..
Dº Série A	370 ..
Badajoz, 5 0/0	... ..
Rodolphe	522 ..
Lombardes	298 ..
Dº nouvelles	294 ..
Nord de l'Espagne	353 ..
Dº 2e	333 ..
Pampelune	320 ..
Portugais	337 ..
Romains	... ..
Saragosse	340 ..
Asturies	239 50
Andalous	292 40

Le 3 0/0 a monté de 25 c. ./.., à 80 fr. .. c. ./.
Le 5 0/0 a monté de 32 c. 1/2, à 109 fr. 77 c. 1/2
Le 3 0/0 amortissable a monté de 20 c. à 81 fr. 40 c. ./..

Le bon marché de l'argent en liquidation de quinzaine, le ne savoir qu'en faire a frappé tout le monde. On s'est dit que, tôt ou tard, pour peu que cela continue, il en résultera un mouvement de hausse.

Un commis d'agent de change, en passant : je ne trouve pas de 5 0/0 au comptant.

Dès le matin on se communiquait en Banque d'assez mauvaises nouvelles du marché de Londres. Des haussiers embarrassés, des faillites, des exécutions.

Les Consolidés, mêmes cours. Les valeurs internationales, lourdes.

Ici, la Banque ottomane très demandée. Toute la haute banque voyant d'un bon œil la Banque ottomane, à raison des derniers succès de ses négociations financières à Constantinople.

Les recettes de nos chemins en décroissance, cela produit mauvais effet.

Deux heures. — Le 5 0/0 très ferme, 109 fr. 70 c. à 109 fr. 72 1/2.

On continue à considérer les conventions si non comme signées, expression impropre, me dit-on, mais comme arrêtées entre les parties contractantes.

La *Six* (Dette unifiée d'Egypte) est dans l'attente du chiffre des indemnités d'où découlera le chiffre de l'Emprunt, d'où résultera très probablement la reprise des Fonds égyptiens débarrassés de ces *impedimenta.*

Les valeurs russes très demandées au dehors. Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, ont bonne opinion du maintien de la tranquillité pendant les fêtes du couronnement.

Le 5 0/0 italien, toujours très ferme. Il monte peu à peu en vertu d'achats au comptant. Assurément, notre conversion lui profite. C'était écrit.

Le Suez, très calme. 2,310 fr., 2,315 fr. On fera bien de prendre le parti d'attendre les communications que M. de Lesseps réserve à l'assemblée de ses actionnaires.

Trois heures. — Aux cris qu'on pousse, à la demande de presque toutes les bonnes valeurs susceptibles de spéculation, à la vue d'ensemble de la cote qui circule avant la clôture, on pourrait presque augurer du début d'une reprise.

La baguette magique est l'argent à 2 1/2 0/0. Il ne peut pas perdre son temps à se ronger les ongles quand le 5 0/0 est encore là à 109 fr. 75 c., et, fût-il devenu 4 1/2 0/0, comme il le deviendra en août, ce ne serait pas une raison suffisante pour qu'il ne franchît pas 110 fr. Que la situation ne change pas et le 5 0/0 se classera entre 110 et 112 fr. au dire de personnes de grand jugement.

Est-ce que la campagne d'été s'achèverait sans quelques semaines d'amélioration, de convalescence ?

JULES PATON.